



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2020



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	9
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques</i>	14
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	15
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	19
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES	20
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	20
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	21
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	22
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	23
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	24
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	24
3.1. DONNEES GENERALES	24
3.2. LES COUTS PAR FLUX	25
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)	29
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	31
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	31
4.1.1. <i>Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets</i>	31
4.1.2. <i>Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets</i>	32
4.2. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE	32
4.2.1. <i>Historique</i>	32
4.2.2. <i>Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés</i>	33
4.2.3. <i>Le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire</i>	33
4.2.4. <i>Les partenaires et réseaux de travail</i>	33
4.3. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2020	34
4.3.1. <i>Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026</i>	34
4.3.2. <i>Créer des synergies inter-entreprises</i>	35
4.3.3. <i>Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les grandes surfaces</i>	35
4.3.4. <i>Etudier la mise en place d'un circuit de lavage pour les textiles sanitaires</i>	35
4.3.5. <i>Accompagner un club de sport dans des pratiques écoresponsables</i>	36
4.3.6. <i>Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques</i>	36
4.3.7. <i>Tester l'utilisation du broyat en sous couche de litière animale</i>	39

5. RESULTATS QUANTITATIFS	39
5.1.1. <i>Caractérisations des ordures ménagères</i>	39
5.1.2. <i>Indicateurs du contrat d'objectifs avec l'ADEME (2019-2021)</i>	41
 PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021	 42
 6. BILAN QUALITATIF 2020 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	 42
6.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG : 2020 / 2010 :	42
6.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :	43
6.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020-2025 :	43

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 58 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

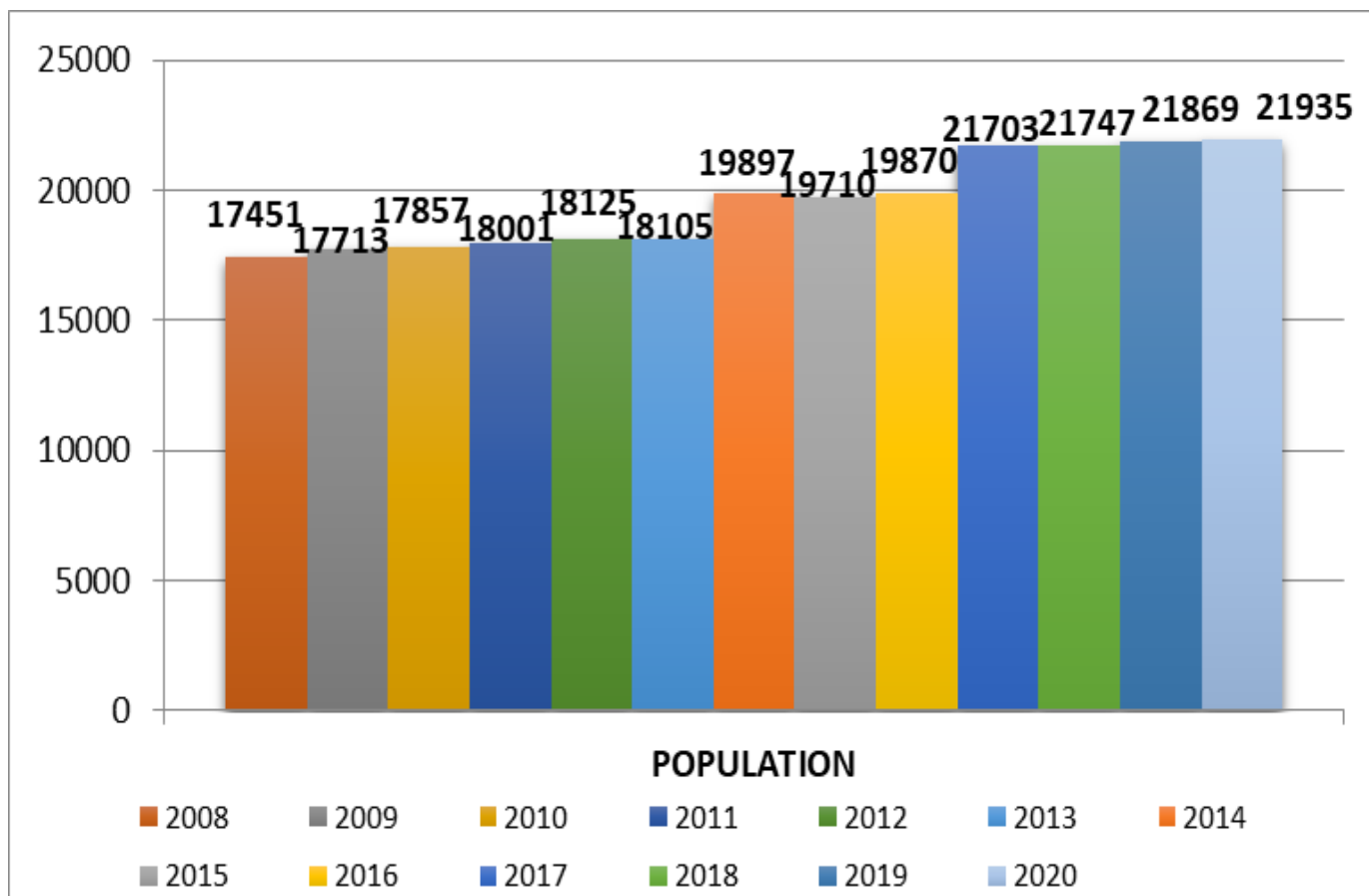


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Sirtom de la Vallée de la Grosne : 58 communes adhérentes et 21 935 habitants

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes




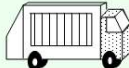

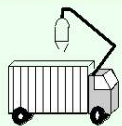

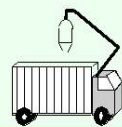

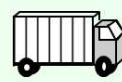
Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Ameugny	01/01/2017	-	170
71	Bergesserin	20/06/1986	-	204
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
71	Blanot	20/06/1986	-	180
71	Bonnay	01/01/2017	-	322
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	335
71	Brandon	20/06/1986	31/12/2018 (fusion)	-
71	Bray	20/06/1986	-	123
71	Buffières	01/01/2002	-	276
71	Burzy	01/01/2017	-	58
71	Château	20/06/1986	-	223
71	Chériset	08/01/2001	-	20
71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	67
71	Chiddes	01/01/2014	-	90

71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	233
71	Clermain	01/01/2002	31/12/2018 (fusion)	-
71	Cluny	20/06/1986	-	4 880
71	Cortambert	20/06/1986	-	232
71	Cortevaix	01/01/2017	-	252
71	Curtil-sous-Bufferies	01/03/1998	-	90
71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	898
71	Donzy-le-National	20/06/1986	31/12/2016 (fusion)	-
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	167
71	Flagy	01/01/1989	-	172
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	126
71	Jalogny	20/06/1986	-	371
71	Joncy	01/01/2017	-	526
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	188
71	La Guiche	01/07/2001	-	624
71	La Vineuse-sur-Frégande	01/01/2017 (fusion)	-	654
71	Lournand	20/06/1986	-	328
71	Massilly	20/06/1986	-	342
71	Massy	01/07/1993	31/12/2016 (fusion)	-
71	Matour	01/01/2002	-	1 123
71	Mazille	20/06/1986	-	380
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	31/12/2018 (fusion)	-
71	Montmelard	01/01/2002	-	364
71	Navour-sur-Grosne	01/01/2019	Commune nouvelle	660
71	Passy	01/01/2014	-	64
71	Pierreclos	01/01/2014	-	890
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	101
71	Sailly	01/01/2014	-	79
71	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	250
71	Saint-Clément-sur-Guye	01/01/2017	-	131
71	Saint-Huruge	01/01/2017	-	52
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	20/06/1986	-	275
71	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	187
71	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	98
71	Saint-Martin-la-Patrouille	01/01/2017	-	61
71	Saint-Pierre-le-Vieux	20/06/1986	-	361
71	Saint-Point	20/06/1986	-	338
71	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	106
71	Saint-Ythaire	01/01/2017	-	126
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	286
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	872
71	Serrières	01/01/2002	-	276
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	104
71	Sivignon	01/01/1989	-	169
71	Taizé	01/01/2014	-	186
71	Tramayas	20/06/1986	-	1 060
71	Trambly	01/01/2002	-	402
71	Trivy	01/01/1989	-	267
71	Verosvres	01/01/2014	-	457
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	31/12/2016 (fusion)	-

Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés (définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)). Ces CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. A partir de 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire le 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 l de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 l hebdomadaire le service public des déchets ne pourra plus être exercé.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayas, Trambly) et 102 Points d'apport volontaire (121 colonnes pour le verre et 109 pour le papier). Ces déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables » des déchetteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région Lyonnaise suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine SAINT GOBAIN pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchetteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à CLESSE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement		19/06/1986	X	01/01/2017	SYTRAIVAL

La Collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux) est arrêtée par le Sirtom de la Vallée de la Grosne du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Signature contrat en cours	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	barème F
Agrément OCADEEE pour les DEEE	01/01/2015	scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	
Agrément Récyclum pour les DEEE	01/01/2019	

Mode de gestion du service (au 31/12/2020) :

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 23 pour la partie technique représentant (23 équivalents temps plein (ETP)). Il n'y a pas d'agent en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 ETP.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) / CODEC », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de Maître composteur / Animatrice Valorisation Organique (1 ETP).

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*21 935 habitants desservis,
3 869 tonnes collectées soit 176 kg/habitant desservi
La collecte des OMR représente 86 000 km / 46 000 l. gasoil*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales en kg/hab. desservi (2019)
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonne	en kg/hab. desservi	
Collecte mixte	21 935	21 935	100,0%	0	3 869.42	176.4	199.7

A noter, pour 2019 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 181.56 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 540

Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur

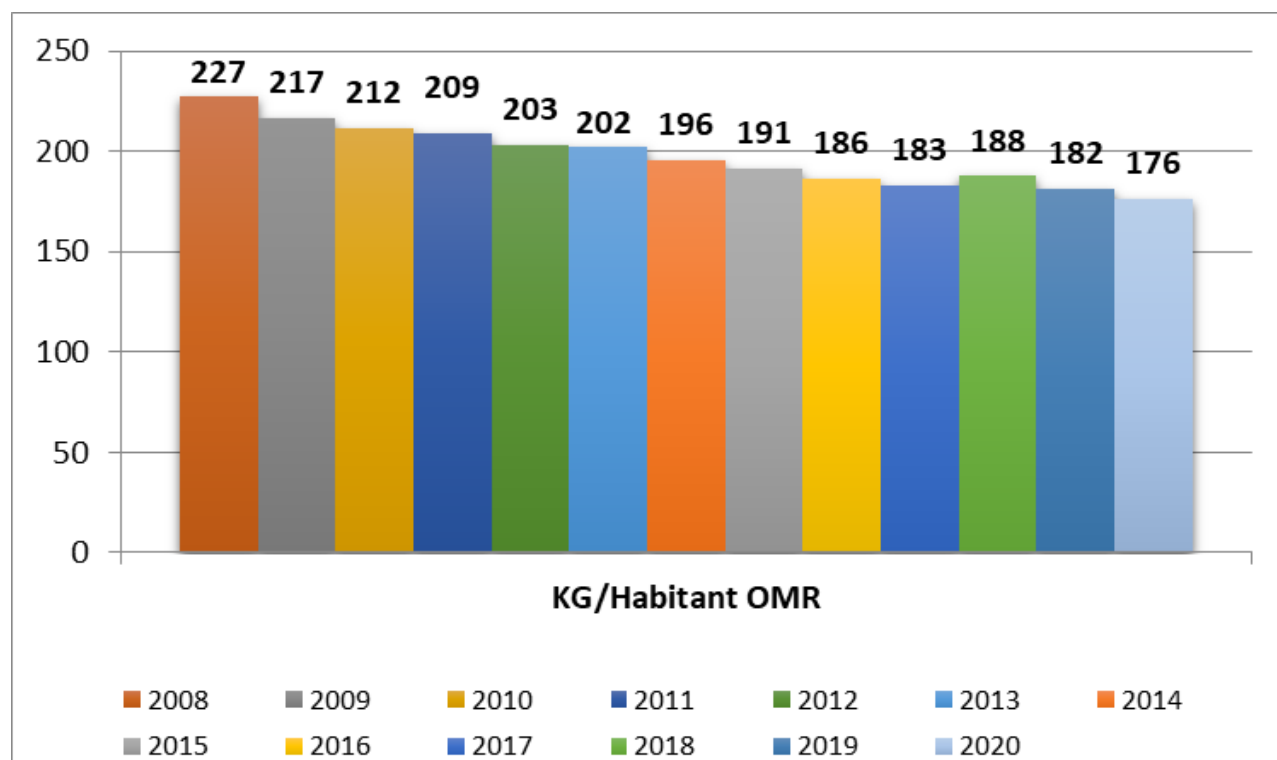
	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	57.67 communes / 20 435 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2019/2020

- 101 tonnes soit – 2.6 % / baisse de 6 kg /habitant soit – 3.3 %

Le ratio en kg / habitant est en baisse.



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

21 935 habitants desservis,

1 998.4 tonnes collectées soit 91kg/habitant desservi,

La collecte des emballages représente 37 000 km / 19 800 l. gasoil

La collecte est réalisée en régie pour les emballages.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via le SYTRAIVAL (ETS GUERIN à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) pour le papier et ETS GACHON à CREANCEY (21) pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	21 935	21 935	100%	0
Autres Emballages et Papiers	21 935	21 935	100%	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d'emballages :

- porte à porte : environ 60 %

- points de regroupement : environ 40 % de la population desservie par 540 points

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apport volontaire pour le verre (121) et pour les journaux magazines (109).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2019)
Déchets d'emballages en verre	1 115.74	21 935	50.87	38.68
Déchets d'emballages en matières plastiques	94.17	21 935	4.29	-
Déchets d'emballages en métaux ferreux	36.98	21 935	1.69	-
Déchets d'emballages en aluminium	4.99	21 935	0.23	-
Déchets d'emballages carton	115.56	21 935	5.27	-
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	21.60	21 935	0.98	-
Total déchets emballages (hors verre)	273.29	21 935	12.46	-
Papiers / Journaux et magazines	347.29	21 935	15.83	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	100.35	21 935	4.57	-
Total déchets papiers	447.64	21 935	20.41	(papiers + emballages : 47.78)
TOTAL	1 836.67	21 935	83.73	86.46

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 32.84 % des emballages (133.65 T de refus, soit 6.09 kg/habitant)

- 5.91 % des JRM (28.12 T de refus, soit 1.28 kg/habitant)

Pour 2019 les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d'emballages : 7.20 kg / papiers : 28.27 kg / verre : 53.42 kg / refus de tri : 34.26 % des emballages collectés (82.02 T de refus, soit 3.75 kg/habitant) et 1.82 % des JRM (11.45 T de refus, soit 0.52 kg/habitant).

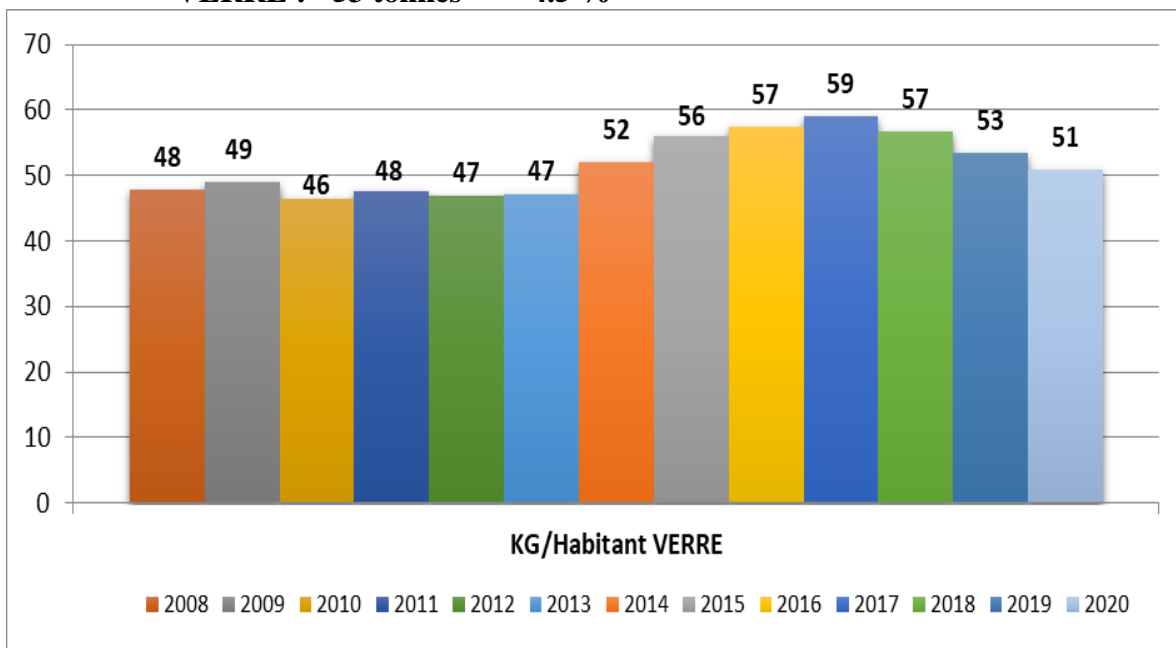
2.3.2.3 Informations complémentaires

Evolution 2019/2020

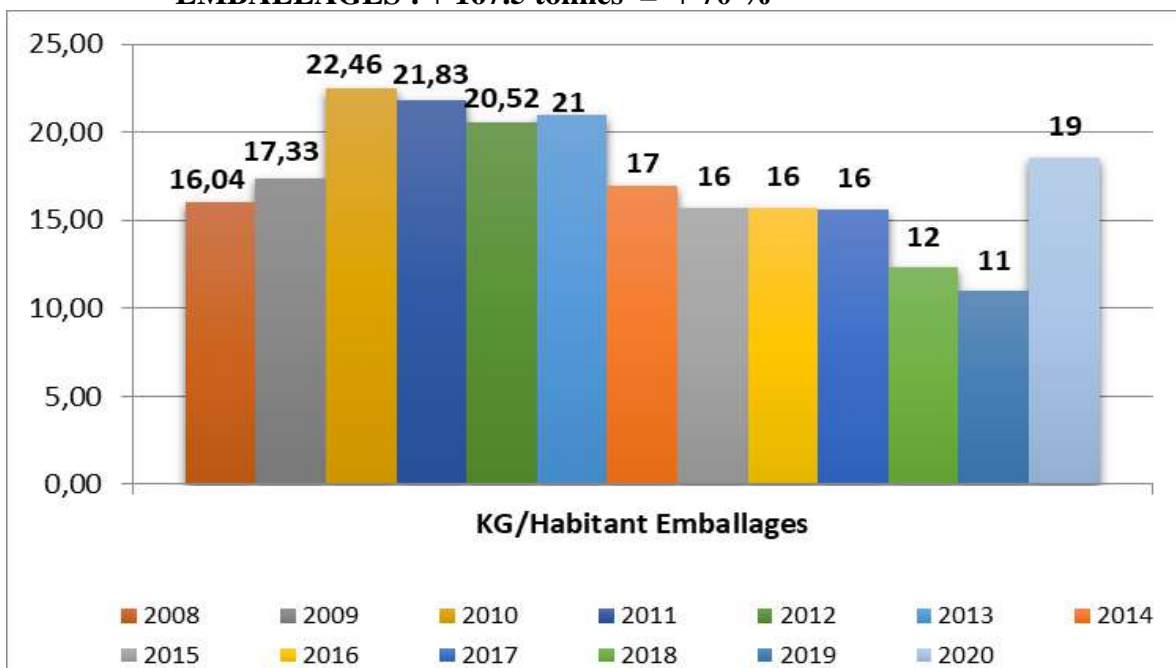
- 39.06 Tonnes soit - 1.92 % / baisse de 2 kg /habitants soit - 2.15 %

Evolution des quantités traitées 2019/2020 (avec refus) :

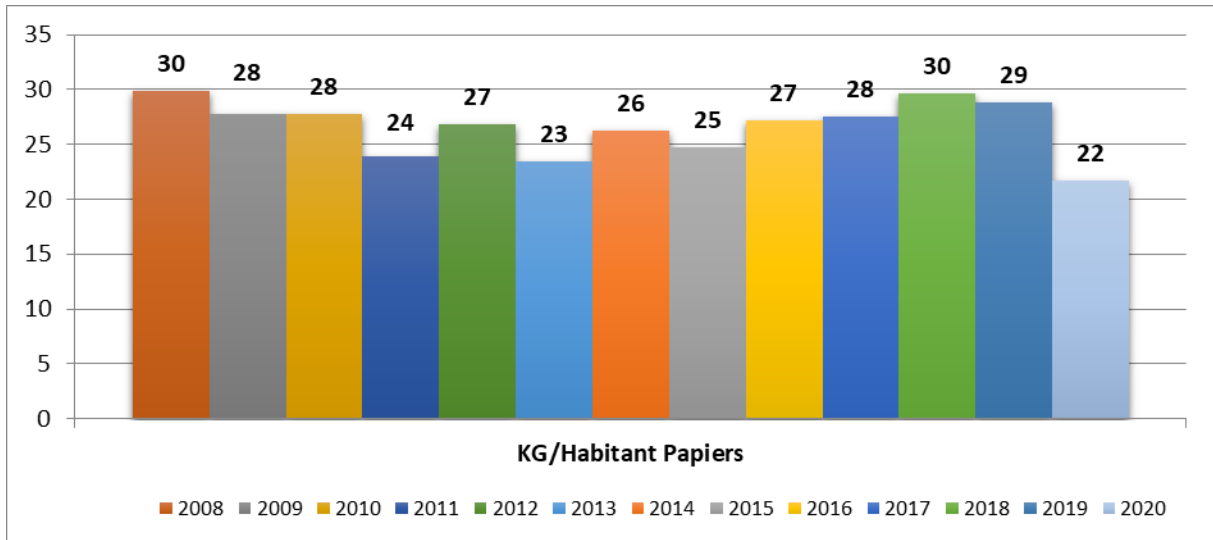
- VERRE : - 53 tonnes = - 4.5 %



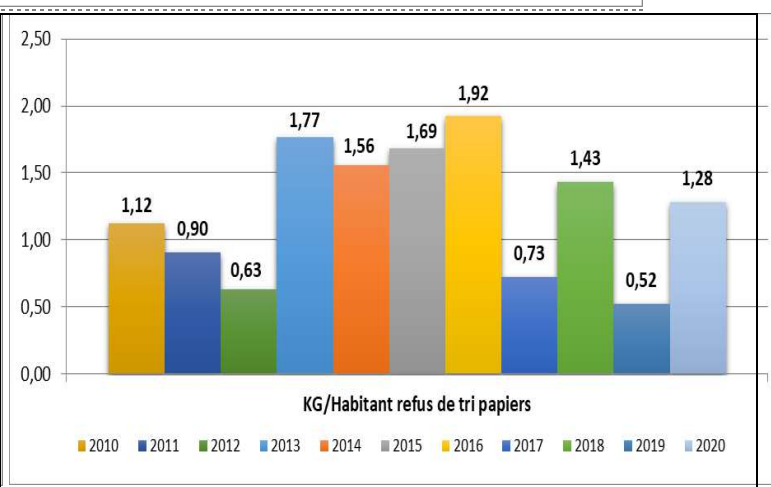
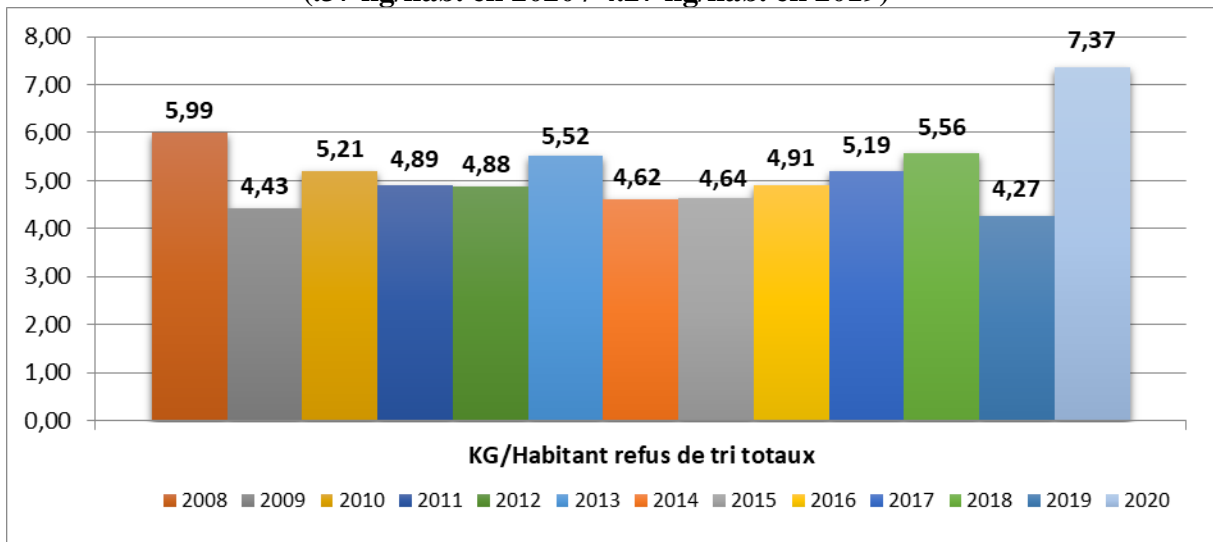
- EMBALLAGES : + 167.5 tonnes = + 70 %



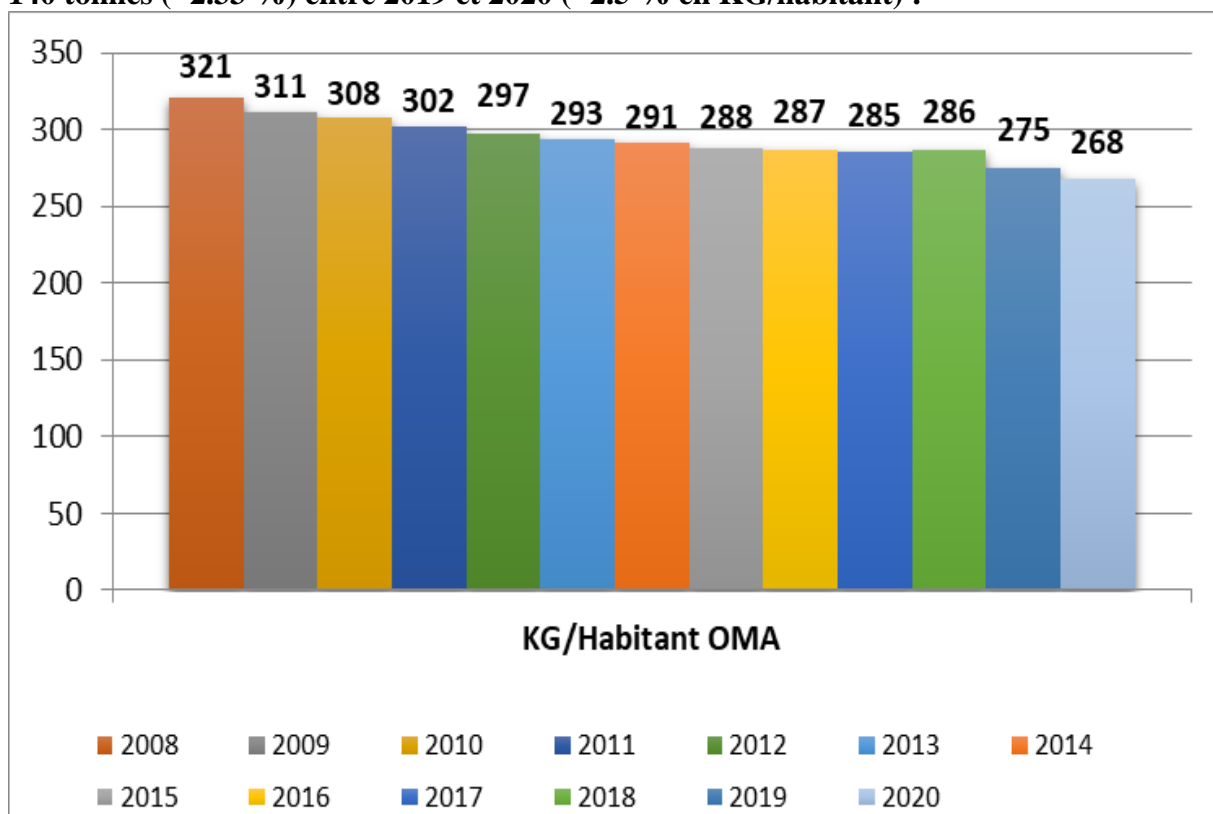
- PAPIERS / GROS MAGASINS : - 154 tonnes = - 24.5 %



**Les REFUS DE TRI augmentent de 68 tonnes (+ 73 %) / + 73 % en KG / hab.
(.37 kg/hab. en 2020 / 4.27 kg/hab. en 2019)**



Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) diminuent de 140 tonnes (- 2.33 %) entre 2019 et 2020 (- 2.5 % en KG/habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2019 est de 283.12 kg/habitant desservi.

2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagés.

Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

**Tonnage collecté en 2020 : 62 tonnes
Soit 2.90 kg/habitant desservi**

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2019, le tonnage collecté était de 85.32 tonnes (soit 3.90 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Dans le flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire, une part importante de cartons bruns est présente. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majeurs (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; **pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.**

**Tonnage collecté en 2020 : 42 tonnes
Soit 1.9 kg/habitant desservi**

Pour 2019, le tonnage collecté était de 23.98 tonnes (soit 1.10 kg/habitant desservi).

2.3.3.3. Collecte spécifiques des déchets amiantés :

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous sur un lieu commun défini en fonction des inscriptions. Les campagnes de collecte sont organisées 2 à 3 fois par an, selon les demandes.

Tonnage collecté en 2020 : 7.3 tonnes
Soit 0.33 kg/habitant desservi

Pour 2019, le tonnage collecté était de 9.5 tonnes (soit 0.43 kg/habitant desservi).

2.3.4. La collecte en déchèteries

*5 déchèterie(s), 21 935 habitants desservis, 4 866 tonnes collectées
(3 631 tonnes collectées sans gravats)*

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		hiver : lundi, mercredi et samedi: 9h-12h et 13h30-17h vendredi: 13h30-17h été: lundi, mercredi, vendredi, samedi: 8h30-12h et 13h30-17h30
Déchèterie de la Guiche	01/01/2003		X		X			X	hiver mardi : 13h30 -17h00 samedi : 13h30 -17h00 été mardi : 13h30 -17h30 jeudi : 13h30 -17h30 samedi : 13h30 -17h30
Déchèterie de Salornay sur Guye	01/01/2003		X		X			X	hiver mardi : 09h00-12h00 samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 – 17h00 été mardi : 08h30-12h00 jeudi : 08h30-12h00 samedi : 08h30-12h00 et 13h30 – 17h30
Déchèterie de Trambly	01/01/2003	X		X		X	X		hiver : lundi, mercredi et samedi: 9h-12h et 13h30-17h vendredi: 13h30-17h été: lundi, mercredi, vendredi, samedi: 8h30-12h et 13h30-17h30
Déchèterie de Tramayes	01/01/1999		X		X			X	hiver: mardi : 09h00-12h00 et 13h30 – 17h00

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Tous DDM= 1.5 euro/kg, limités à 20 kg/semaine				
Déchets de bois : 15 euros/m3 ou 65 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine				
Déchets verts : 10 euros/m3 ou 50 euros/tonne, limité à 3 m3 ou 0,4 T par semaine				
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre : 25 euros/m3 ou 100 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine				
Déchets de béton, briques : 25 euros/m3 ou 20 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	28 220	21 935	21 935	0
Déchèterie de la Guiche	2 000	21 935	21 935	0
Déchèterie de Salornay sur Guye	9 658	21 935	21 935	0
Déchèterie de Tramayes	2 200	21 935	21 935	0
Déchèterie de Trambly	9 691	21 935	21 935	0
TOTAL sans double compte	51 769	21 935	21 935	0

Fréquentation des professionnels (payant pour certains flux selon règlement):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	2 347 dont 79 payants	8.3 %
Déchèterie de La Guiche	60 dont 2 payants	3 %
Déchèterie de Salornay sur Guye	505 dont 24 payants	5.2 %
Déchèterie de Tramayes	100 dont 25 payants	4.6 %
Déchèterie de Trambly	614 dont 44 payants	6.3 %
TOTAL sans double compte	3 626 dont 174 payants	7 %

2.3.4.4 Quantités collectées

déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hbt
cartons	14,76	61,26	158,52	45,12	66,50	346,16	15,78
bois	39,62	138,72	322,17	93,52	219,32	813,35	37,08
déchets verts	29,14	11,42	30,46	57,60	43,42	172,04	7,84
ferrailles	23,64	76,32	184,80	40,38	112,10	437,24	19,93
DEEE	15,00	45,00	125,00	24,00	60,00	269,00	12,26
DNR	57,98	169,20	396,62	115,50	237,90	977,20	44,55
Plâtre	8,84	22,66	59,18	14,10	46,46	151,24	6,89
Corps gras alimentaires	0,13	0,69	3,12	0,00	0,71	4,65	0,21
Meubles (Eco mobilier)	21,70	58,35	176,04	0,00	83,41	339,50	15,48
Polystyrène	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	3,25	0,15
Plastiques souples	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	1,60	0,07
Total déchets banals	211,78	584,59	1 456,88	391,19	870,79	3 515,23	160,26
piles	0,00	0,51	1,32	0,30	1,41	3,53	0,16
batteries	-	-	5,41	-	-	5,41	0,25
Emballages métalliques en mélange	0,10	0,31	0,80	0,24	0,37	1,82	0,08
huiles minérales	0,00	2,44	4,05	1,80	2,61	10,90	0,50
lampes et tubes fluo	0,00	0,00	1,40	0,00	0,00	1,40	0,06

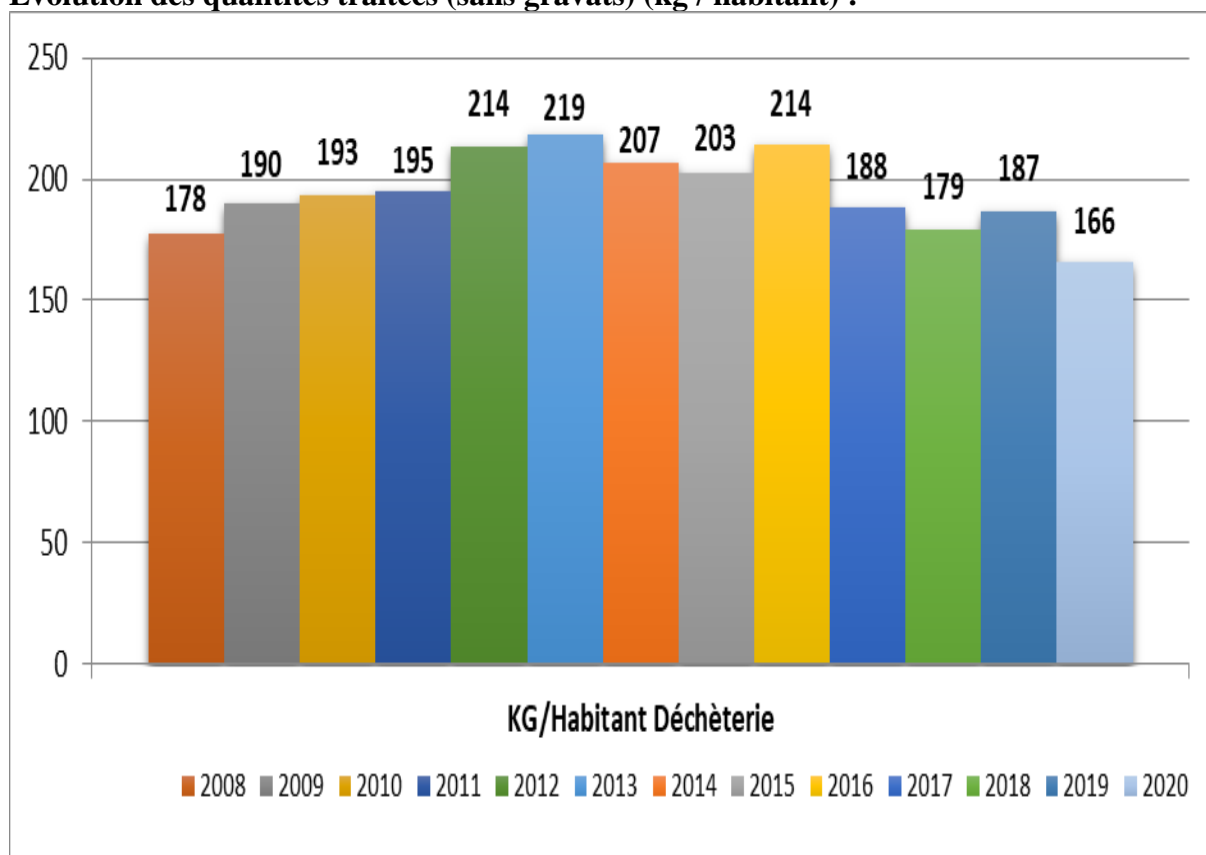
peintures, vernis, colles,	0,64	1,49	5,80	0,86	3,05	11,84	0,54
produits agro-chimiques	0,02	0,11	0,67	0,08	0,14	1,02	0,05
Solvants usées	0,90	2,10	4,73	1,23	3,31	12,26	0,56
autres DDM	0,05	0,17	0,44	0,11	0,22	0,99	0,04
Radiographie	0,00	0,00	0,10	0,00	0,20	0,30	0,01
DDS Eco DDS	1,52	5,65	15,26	2,70	8,21	33,34	1,52
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,60	0,00	0,12	0,72	0,03
Emb. Vides Souillés (EVS)	0,97	5,77	11,84	2,41	10,41	31,40	1,43
Filtres à huile	0,09	0,17	0,35	0,07	0,16	0,84	0,04
Total déchets dangereux	4,29	18,72	52,76	9,80	30,21	115,77	5,28
TOTAL hors gravats	216,07	603,31	1 509,64	400,99	901,00	3 631,00	165,53
gravats, déblais, briques...	77,07	199,05	646,35	0,00	312,00	1 234,47	56,28
TOTAL DECHETERIE	293,14	802,36	2 155,99	400,99	1 213,00	4 865,47	221,81

2.3.4.5 Informations complémentaires

Evolution des quantités 2019/2020
- 455 tonnes (hors gravats) soit - 11 %
(- 316.5 tonnes avec les gravats soit - 6.1 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2019/2020 : DECHETS DANGEREUX (DDM) : + 7 tonnes = + 6.4 % / DNR/plâtre : + 74.42 tonnes = + 7 % / GRAVATS : + 138.6 tonnes = + 12.7 % / DECHETS VERTS : - 521 tonnes = - 75 % / ECO MOBILIER : - 29 tonnes = - 8% / BOIS : - 14 tonnes = - 1.7 %.

Evolution des quantités traitées (sans gravats) (kg / habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2019 est de 199.80 kg/habitant desservi (hors gravats).

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),
- Le 15.02.2007 avec Recylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

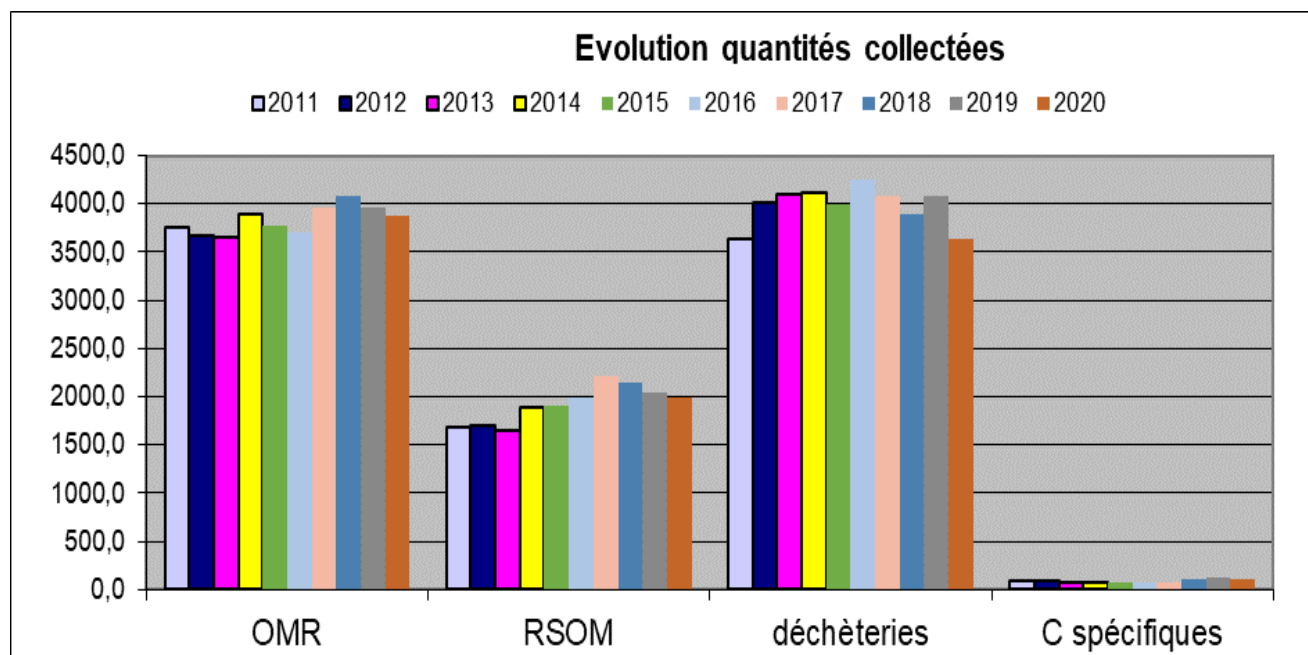
GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
44.6	85.2	17.5	121.7	269	12.26

PAM: petit équipement électrique et électronique. **FROID:** réfrigérateurs, congélateurs. **HORS FROID:** cuisinières, machines à laver,...

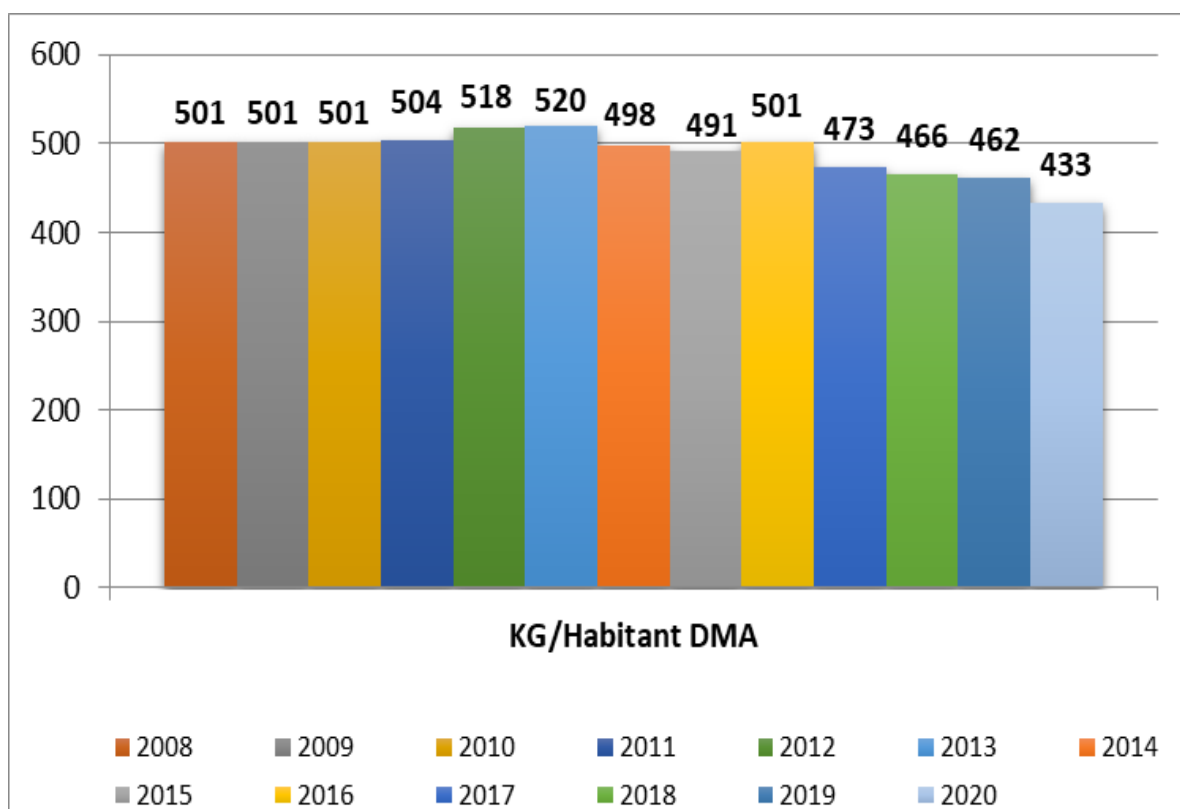
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchetteries). **En 2019, le poids total collecté était de 248.7 tonnes (11.38 kg/hbt).**

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evo. % n-1
OMR	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3771	3704,8	3966,0	4081,6	3970,6	3869,4	-2,55%
RSOM	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902	1992,6	2219,3	2148,1	2037,5	1998,4	-1,92%
déchèteries	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999	4249,0	4081,5	3895,6	4086,0	3631,0	-11,14%
Coll. spécifiques	95,4	86,7	83,1	81,23	77,9	76,6	78,7	112,8	118,8	111,1	-6,49%
TOTAL	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,7	10023	10345,4	10238,2	10212,9	9610,0	-5,90%



Les Déchet Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) diminuent de 5.9 % (- 595 tonnes) entre 2019 et 2020 (- 6.3 % en kg/hab.) :



La moyenne départementale pour l'année 2019 est de 496.32 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

9 610 tonnes de déchets collectés (hors gravats)

dont 93 % orientés en valorisation

En 2019, 89 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre Saint Gobain	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Journaux et magazines	Papetier NORSKE	GOLBEY (88)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
	SKOG	
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets de vêtements en textiles		
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69) 71- Granges
Refus de tri papiers	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

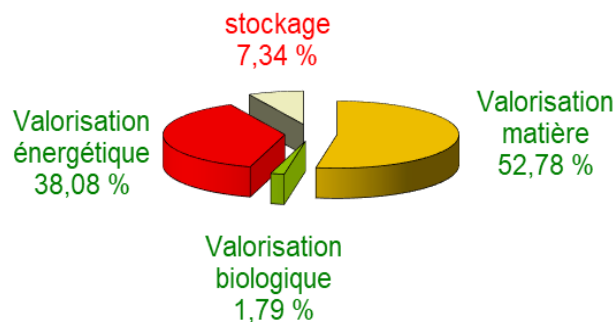
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets acides / bases / Comburant	Traitement physico-chimique - EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Énergétique	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière
Déchets cartons	VEOLIA	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (préparation/tri St Etienne-sur-Chalaronne)	69- Villefranche-sur-Saône
	CSDU VALEST	71-Granges
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay
Déchets verts	SEDE Environnement	69 - Monsols
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Batteries	GDE	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	SITA Centre Est	71 - Torcy
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS MOULIN (VEOLIA)	21 - Drambon
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey
Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

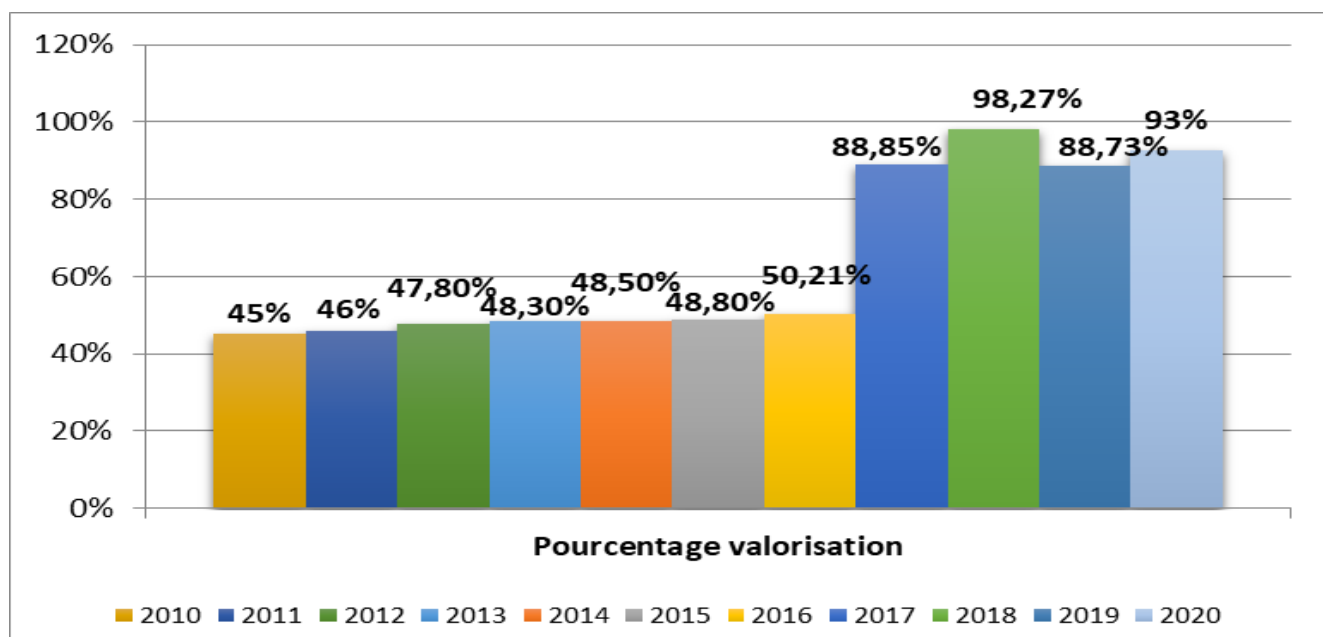
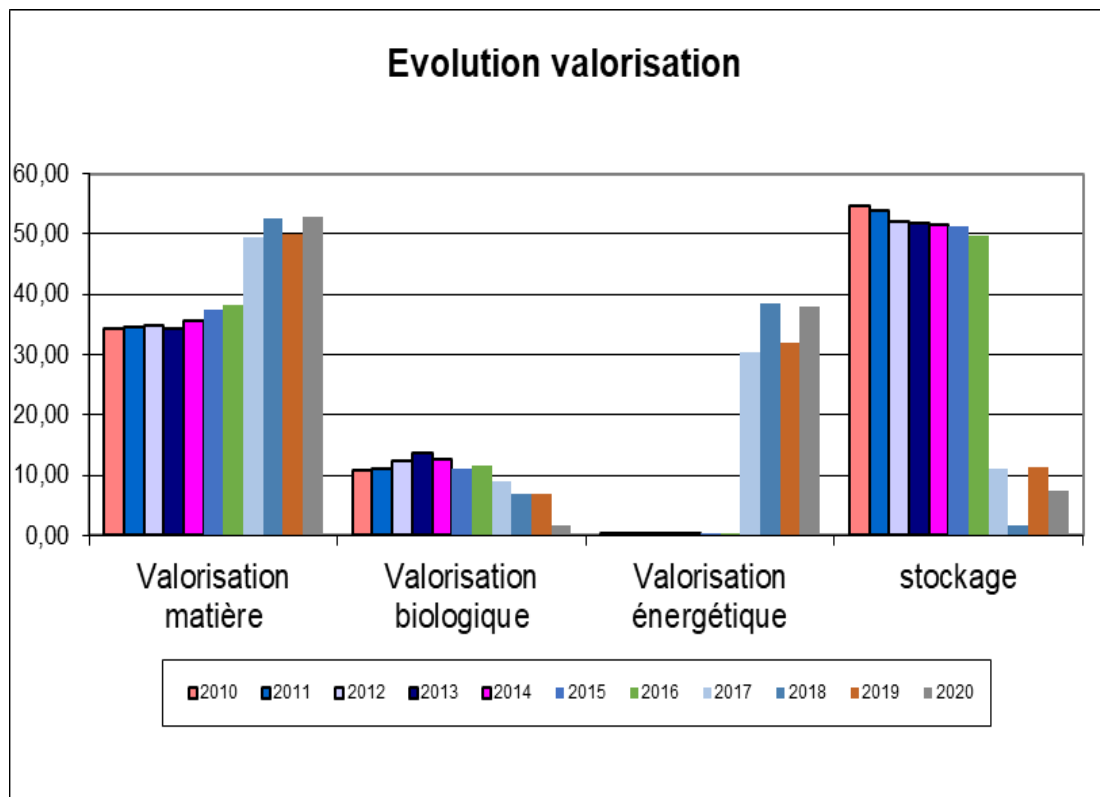
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
collecte OMR	683,35		2 547,62	638,45	3 869,42	176,40	40,26%
CS matériaux secs	1 870,89		127,56		1 998,44	91,11	20,80%
CS Biodéchets					0,00	0,00	0,00%
CS spécifiques	103,77		0,00	7,32	111,09	5,06	1,16%
TOTAL OM hors apport en déchèterie	2 658,00	0,00	2 675,17	645,77	5 978,95	272,58	62,22%
Déchets déchèteries	2 414,32	172,04	984,59	60,05	3 631,00	165,53	37,78%
TOTAL OM et déchèteries	5 072,32	172,04	3 659,76	705,82	9 609,95	438,11	100,00%
kg/hab	231,24	7,84	166,85	32,18	438,11		
%	52,78%	1,79%	38,08%	7,34%	100,00%		

Bilan modes de traitement

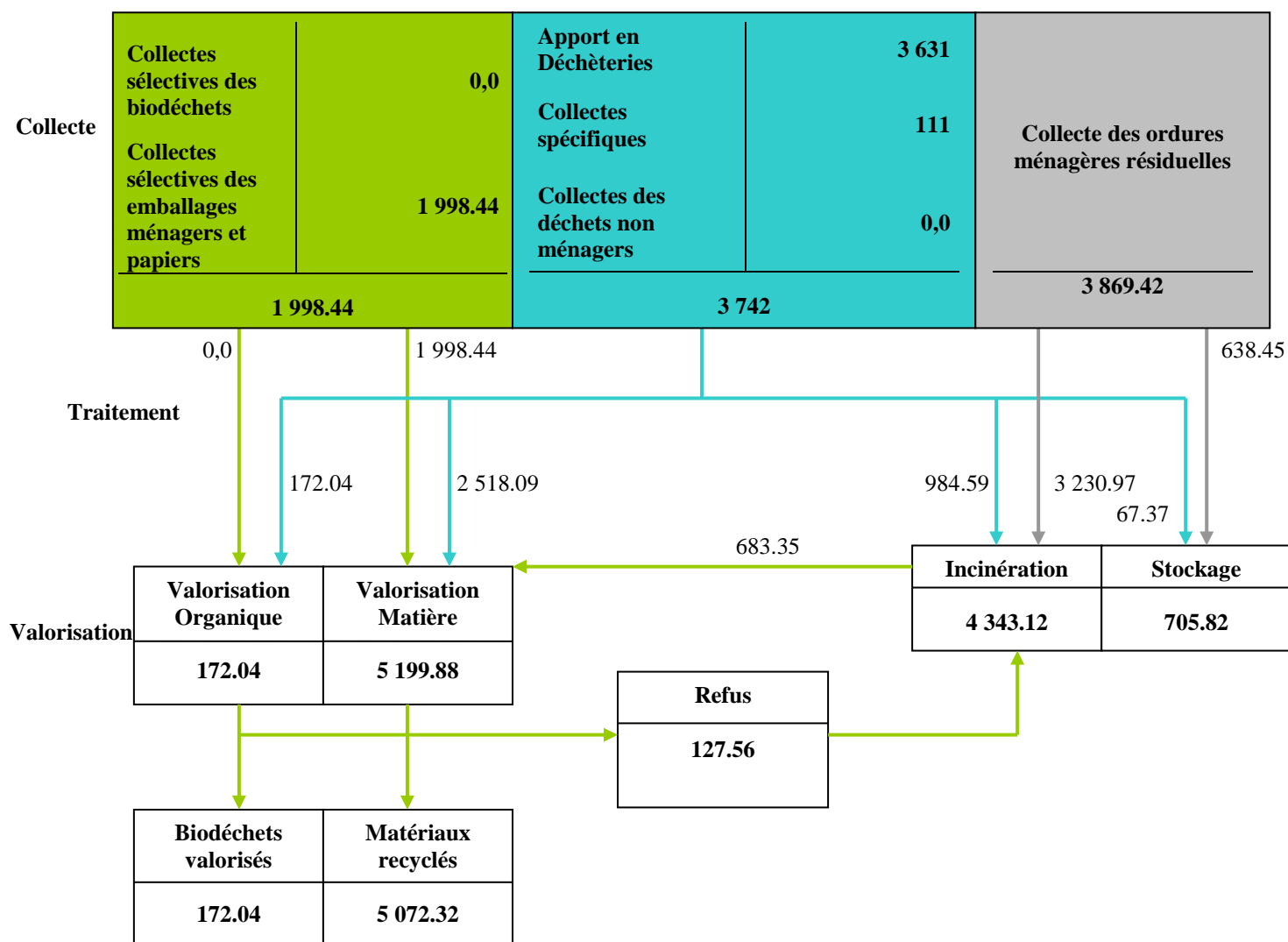


2.5.4. Evolution de la valorisation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation matière	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49	52,66	49,88	52,78
Valorisation biologique	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02	7,00	6,79	1,79
Valorisation énergétique	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35	38,61	32,06	38,08
stockage	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15	1,73	11,27	7,34



2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2020	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 019 693,07 €	3 075 748,10 €
INVESTISSEMENT	325 734,42 €	226 458,51 €
TOTAL	3 345 427,49 €	3 302 206,61 €

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 379 851 € pour 2020 et représentent 77,05 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 71,77 % des recettes totales (*en 2019, 2 346 400 € / 76,63 % des recettes de fonctionnement / 63,76% des recettes totales*).

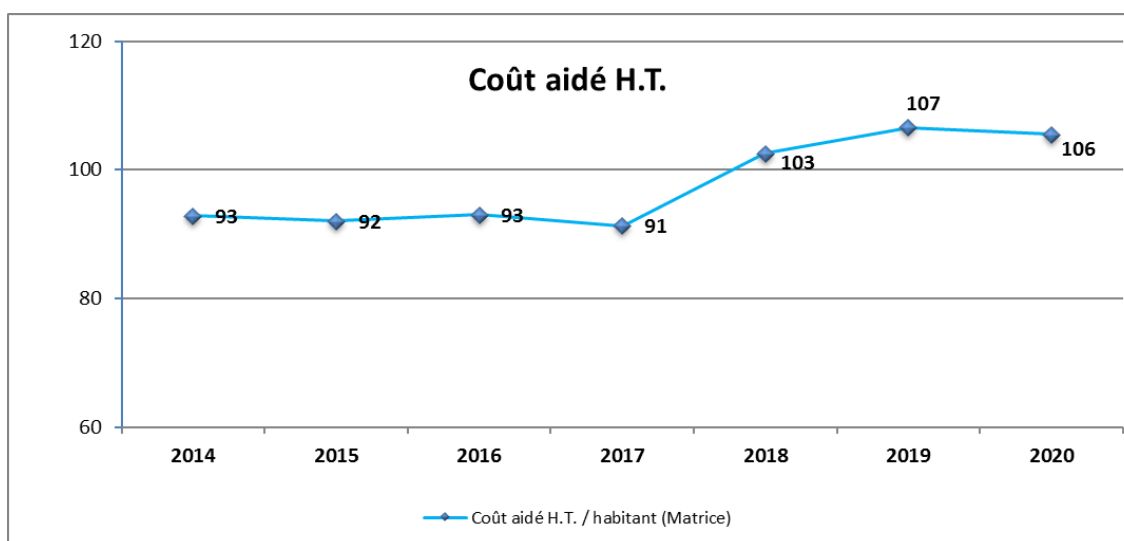
La dette en capital au 31 décembre 2020 est de 1 482 511 € (*1 490 773 € au 31/12/2019*). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 108,04 € (*107,29 € en 2019*).

3.2. LES COÛTS PAR FLUX

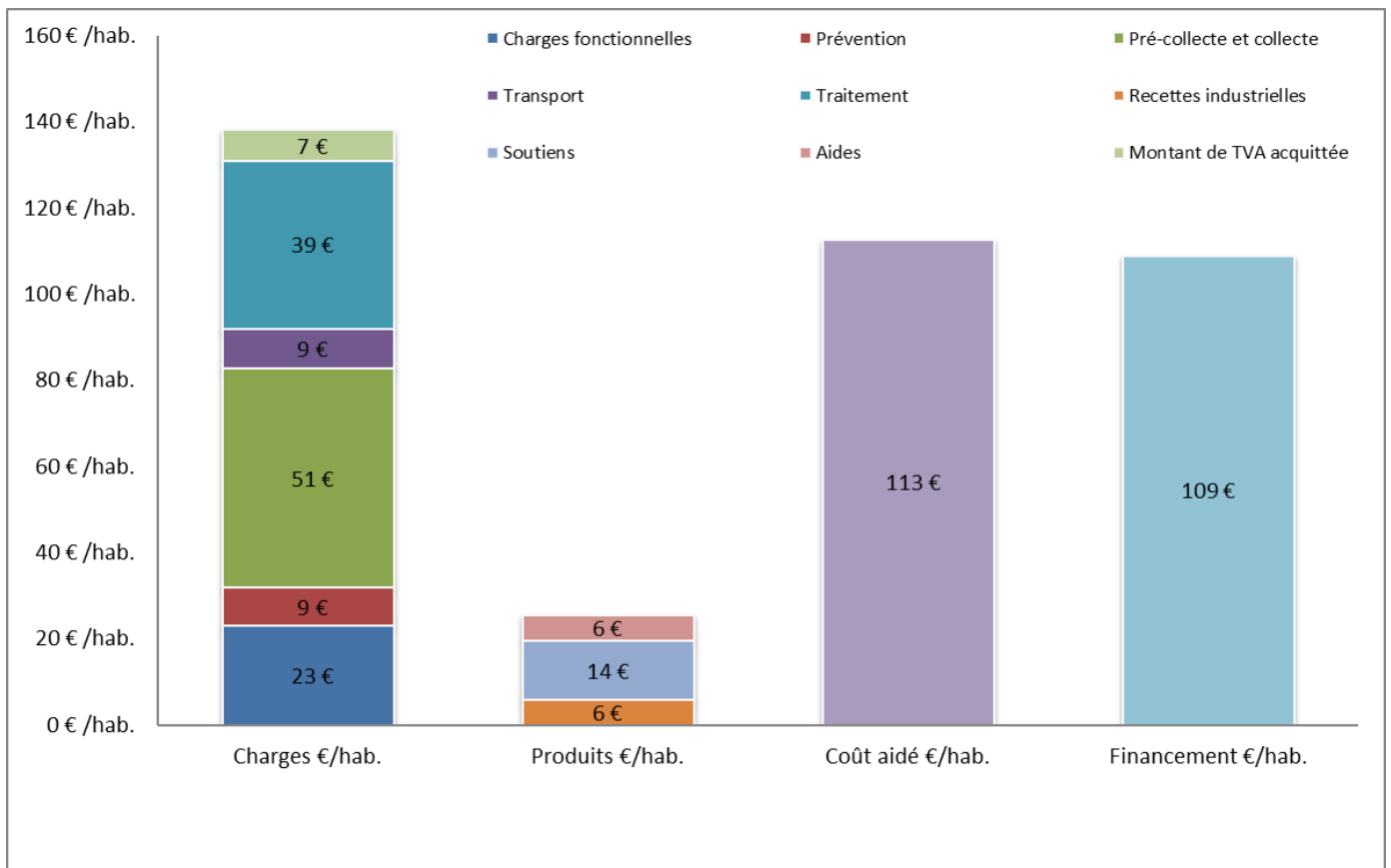
Année 2020	Flux des déchets									Total	Coûts 2019
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif			
Coût complet	-	-	23.79	-	-	-	0.17	0.57	-	-	-
Coût technique	57.28	2.16	22.44	0.27	42.37	-	0.17	0.57	125.27	126.48	
Coût partagé	56.97	1.65	13.05	-1.06	42.37	- 2.19	0.17	0.57	111.55	112.82	
Coût aidé HT	54.82	1.58	12.16	-1.07	39.46	- 2.19	0.17	0.57	105.51	106.76	
Coût imputé	-	-	-	-	-	-	-	-	108.98	108.02	

Année 2020	Flux des déchets									Total	Coûts 2019
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Amiante	Gestion du passif			
Coût complet	-	-	1282.12	-	-	-	514.89	1.31	-	-	
Coût technique	324.71	42.55	1209.75	11.34	310.93	-	514.89	-	285.94	275.11	
Coût partagé	322.98	32.51	703.21	-44.79	310.93	- 293.51	514.89	-	254.62	241.59	
Coût aidé HT	310.77	30.97	655.50	-45.37	289.59	- 293.51	514.89	-	240.83	228.61	
Coût imputé	-	-	-	-	-	-	-	-	248.75	231.30	

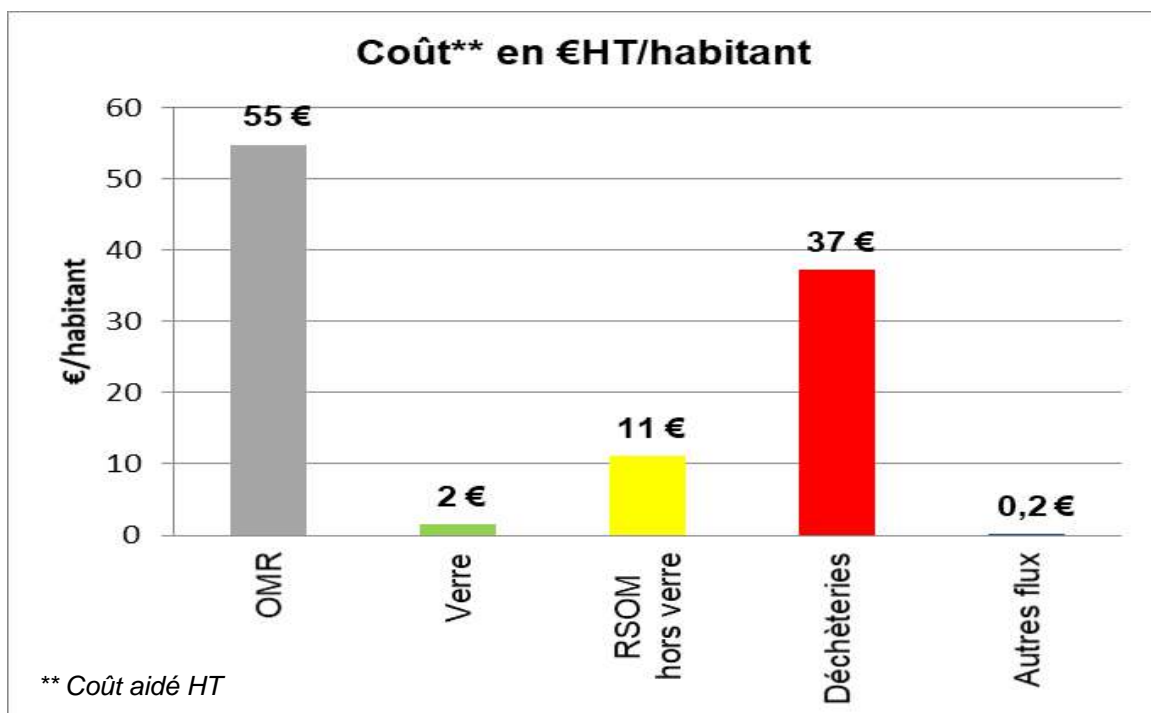
- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions par producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

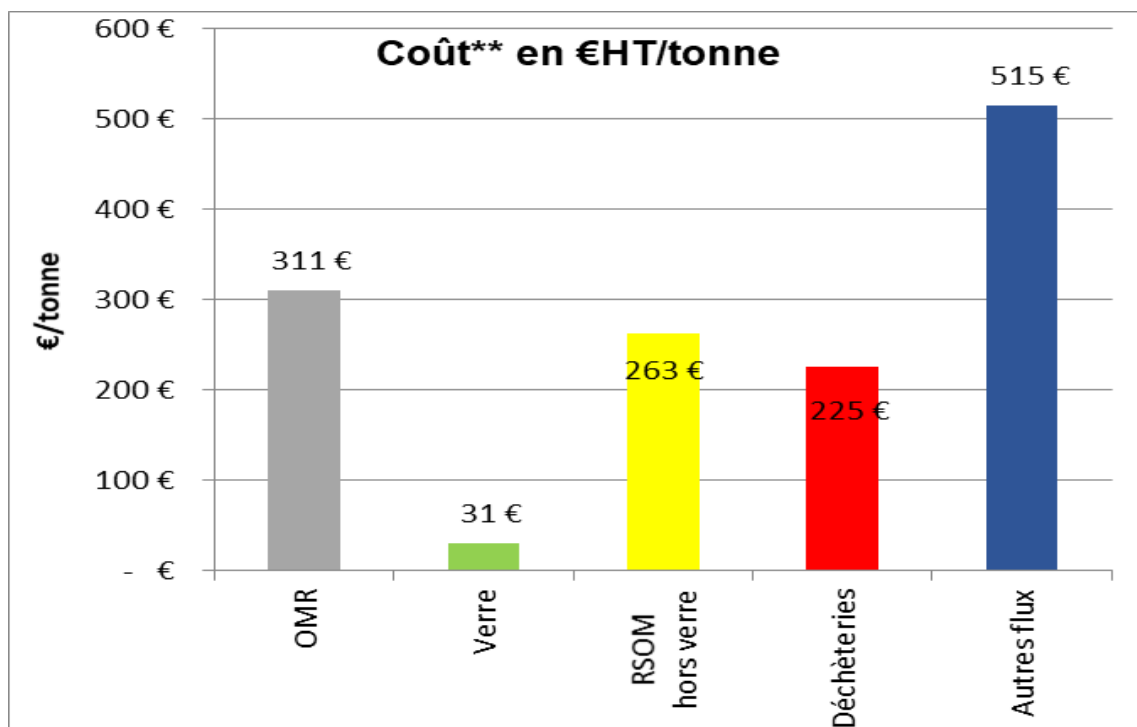


REPARTITION DES COÛTS par habitant (TTC)



Les aides publiques, hors soutiens des éco organismes, sont issues de l'ADEME pour le soutien au programme CODEC. Elles sont, pour 2020, de 80 789,06 €.



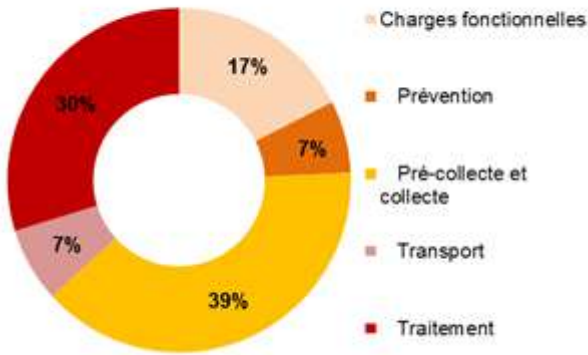


REPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR SERVICES

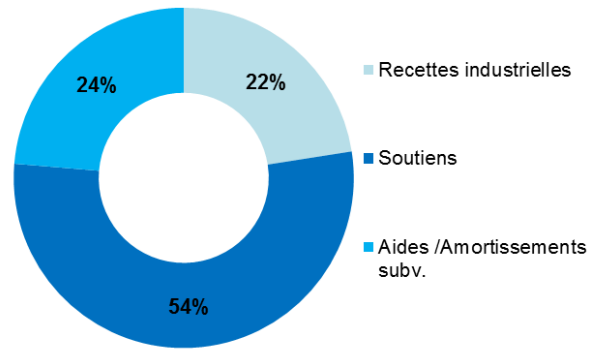
Année 2020	Flux des déchets						Total	Coûts 2019
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB. PAPIERS	Déchets des déchetteries	Amiante	Gestion du passif		
Coût pré collecte	2.95	-0.35	7.01				2.96	5.93
Coût collecte	133.37	32.24	255.09	99.44			153.82	132.28
Coût transport	0.70		51.8	41.42			23.86	24.53
Coût traitement	112.41		122.62	74.95	514.89	1.31	116.86	104.03
Coût communication	4.32	0.60	7.52	3.67			3.95	3.70
Coût prévention / ZDZG	22.39	3.10	39	19.01			20.46	20.44
Coût structure	53.39	7.40	92.95	45.34			48.47	36.86

- * **Coût pré collecte**: charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement;
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement);
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention / ZDZG** : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

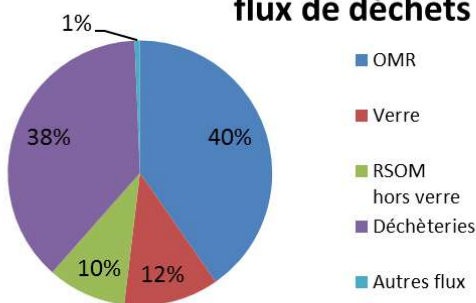
Répartition des postes de charges



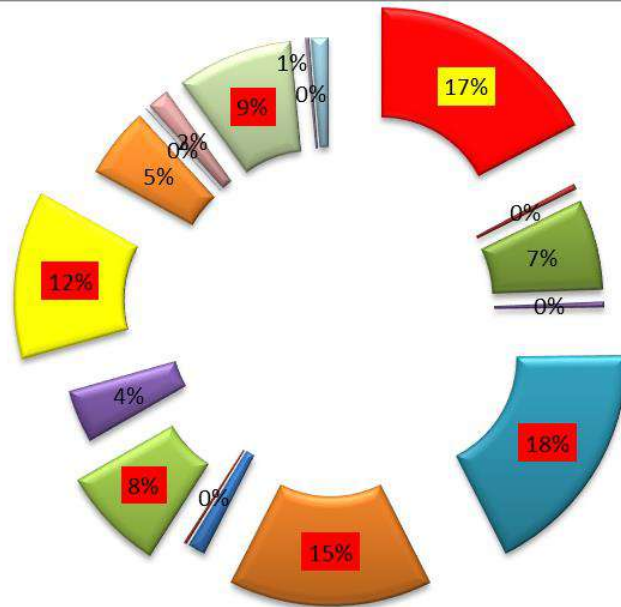
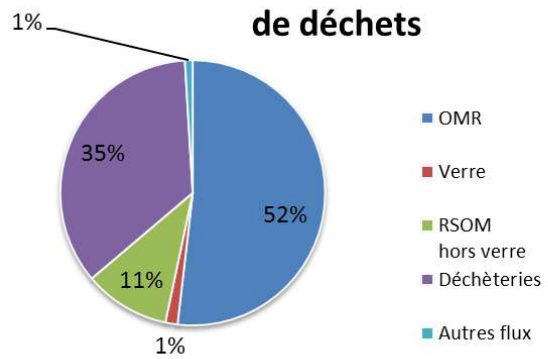
Répartition des postes de produits (hors participations)



Répartition des quantités par flux de déchets



Répartition du coût aidé par flux de déchets



- Charges fonctionnelles
- Gestion du passif
- Prévention
- Pré-collecte OMR
- Collecte OMR
- Traitement OMR
- Communciation
- Pré-collecte RSOM hors verre
- Collecte RSOM hors verre
- Tri RSOM hors verre
- Collecte déchèterie
- Transport/ déchèteries
- Transport OMR
- Transport RSOM hors VERRE
- TRI Conditionnement Dechetteries
- Traitement Refus Tris
- Tri Conditionnement VERRE

3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		
			(sans soutiens)	(avec soutiens)	
	742 058,58 €	816 264,44 €			Déficits
					Excédent
OMR (SYTRAIVAL)	379 203,16 €	417 123,48 €	-417 123,48 €	-361 354,37 €	TOTAL OMR
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	7 791,90 €	8 571,09 €	-8 571,09 €	-8 571,09 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
				-8 751,09	TOTAL REFUS
PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 053,53 €	
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	98 813,40 €	108 694,74 €	-86 872,28 €	127 241,65 €	
VERRE (SYTRAIVAL)	19 899,26 €	21 889,19 €	-21 889,19 €	-11 468,18 €	TOTAL CS (avec Refus)
				136 255,91€	
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	13 691,64 €	15 060,80 €	-9 715,35 €	-9 715,35 €	
BOIS DECHETTERIES (VBE : VALORISATION BOIS ENERGIE)	41 481,26 €	45 629,39 €	-45 629,39 €	-45 629,39 €	
DECHETS VERTS (SEDE ENV.)	3 107,05 €	3 417,75 €	-3 417,75 €	-3 417,75 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	96 926,49 €	106 619,14 €	-106 619,14 €	-106 619,14 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	46 077,39 €	50 685,13 €	-50 685,13 €	-50 685,13 €	
AMIANTE (VEOLIA)	3 768,95 €	4 145,85 €	-4 145,85 €	-4 145,85 €	
GRAVATS (CARME)	13 829,21 €	15 212,13 €	-15 212,13 €	-15 212,13 €	
PLATRE (SYTRAIVAL)	14 519,05 €	15 970,95 €	-15 970,95 €	-15 970,95 €	
HUILE DE VIDANGE (SERPOL)	2 949,82 €	3 244,80 €	-3 244,80 €	-3 244,80 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	184 784,51 €	218 475,09 €		-171 350,88 €	TOTAL DECHETTERIES
RECETTES	364 045,99 €	364 045,99 €			
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	15 440,45 €	15 440,45 €			
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	1 430,16 €	1 430,16 €			
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	2 705,32 €	2 705,32 €			
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	2 246,53 €	2 246,53 €			
RACHAT PAPIER (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			

RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	21 822,46 €	21 822,46 €			
RACHAT FERRAILLES (GDE)	33 916,64 €	33 916,64 €	33 916,64 €	33 916,64 €	ferrailles batteries
RACHAT BATTERIES (GDE)	1 439,90 €	1 439,90 €	1 439,90 €	1 439,90 €	
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	5 345,45 €	5 345,45 €			
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	40 701,99 €	40 701,99 €		47 933,07 €	Soutiens complémentaires (mobilier, tissus, DEEE, DDS)
			-753 739,99 €	-396 449,34 €	
CITEO Emballages	224 534,94 €	224 534,94 €			
ECO MOBILIER	21 693,70 €	21 693,70 €			
ECOTLC	0,00 €	0,00 €			
OCAD3E	21 213,37 €	21 213,37 €			
CITEO Papiers	29 053,53 €	29 053,53 €			
ECO DDS	5 026,00 €	5 026,00 €			
SOUTIENS ECO ORGANISMES	301 521,54 €	301 521,54 €			

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

4.1.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets



Site internet	Page Facebook	Lettre d'information	Animations
72 700 vues sur l'année 2020 12 articles d'actualités	292 abonnés Album « Les belles idées des confinés »	1357 contacts (mairie, délégués, professionnels, associations, particuliers) 5 lettres d'information 36 % de personnes qui ouvrent	<u>12 animations scolaires*</u> : 509 personnes sensibilisées. <u>3/7 modules réalisés de la formation Guide Composteur*</u> : 16 participants. <u>4/7 ateliers d'échanges compostages*</u> : 21 participants
Médias locaux	Journal l'Eco-SIRTOM	Action grand public	Manifestations / sensibilisation
11 articles dans le JSL 3 spots radios sur Fusion FM	<u>Distribution édition 2020</u> : 8 pages – 12 495 exemplaires <u>Création édition 2021</u> : 6 pages – 11 365 exemplaires.	12 bibliothèques engagées pour mettre en avant un kit de 5 livres « Zéro Déchet » 2 prêts de l'exposition artistique « Matières premières » Organisation d'un Défi Zéro Déchet*	<u>5/7 manifestations*</u> : forum rénovation, portes ouvertes de l'ENSAM, salon professionnel pour la valorisation des biodéchets, week-end Fête de la récup, Fête de la science, SERD, sensibilisation aux achats responsables au Bi1

*A cause de la crise sanitaire, des manifestations et animations ont été annulées et reportées suivant les besoins et possibilités.

Une communication spécifique à la crise sanitaire de la COVID-19 a été réalisée et déployée (site internet, page Facebook, diffusion auprès des communes du territoire) autour de 3 thématiques : le tri des déchets, les végétaux et les matières organiques, ainsi que les déchèteries.

Que faire de mes déchets pendant la période de confinement ? COVID-19

#1 Les triés des déchets

POUR DES RAISONS SANITAIRES, les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis **conservé 24 heures** avant d'être placé dans le bac pour ordures ménagères, et **surtout pas dans la poubelle des recyclables !**

✓ **Je continue de trier mes déchets.**

Seconde vie : papiers, bouteilles plastiques, bouteille...

ATTENTION Pour le dépôt du PAPIER et du VERRE dans le point d'apport volontaire le plus proche :
 → Privilégiez votre déplacement en même temps que pour faire vos courses.
 → Prenez votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité »
 Pour les encombrants : Conservez-les chez vous. #RestezChechez

Si vous faites du tri et du rangement dans vos armoires, soignez que **Le Relais a cessé toute activité de collecte et de tri**.
 Toujours, **NE RETENEZ PAS VOS LINGES, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES** à la poubelle ! Merci de **LES STOCKER** chez vous dans des sacs fermés jusqu'à la reprise de la collecte.

Seconde vie : de la pâte à papier puis du papier recyclé

Seconde vie : de nouveau une bouteille ou un bocal en verre.

Pour toutes questions : 03.85.59.26.98
 Pour suivre les actualités : Page SIRTOM de la Vallée de la Grosne et sur le site internet www.sirtomgrosne.fr

Que faire de mes déchets pendant la période de confinement ? COVID-19

#2 Les végétaux et les matières organiques

En cette période de crise sanitaire, il est d'autant plus crucial de réduire nos déchets à la source pour faciliter la tâche des agents. **Nous vous remercions par avance de votre aide !**

Suite aux activités de jardinage durant la période de confinement :

✓ **Je dépose les petits déchets verts** (tondes, feuilles mortes, petites branches) au pied des arbres et des plantes comme paillage.

✓ **Pour la tonte, je pratique le mulching** (laisser tondre coupée sur place). Cela enrichit le sol.

✓ **Je stocke les plus grosses branches** en attendant la réouverture des déchèteries. **DU JE LES BRÛLE** pour les compostes. **DU JE LES DÉPOSE** en tas pour créer un abris pour la faune, cela favorise la biodiversité dans mon jardin.

Les végétaux

✓ **Je continue de composter mes matières**
 En tas au fond du jardin ou dans un composteur, je transforme mes épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, fleurs... en compost.
 ✓ **SI J'utilise des composteurs partagés** je continue d'apporter mes bio-déchets en respectant les recommandations officielles et les précautions suivantes :

Me munir de l'ATTTESTATION DE DÉPLACEMENT.
 Apporter mes matières **SUR LE TRAIET D'UN AUTRE DÉPLACEMENT**.
 Me rendre **INDIVIDUELLEMENT** en évitant tout contact physique.
NE PAS DÉPOSER DE MOUCHOIRS USAGÉS dans le composteur.
DÉINSECTER les manches des outils après utilisation.
ME LAVES LES MAINS soigneuses avoir manipulé les outils, les bûchettes.
Continuer à RECOUVRIRE vos déchets de matière sèche (bruyère).
 Si il n'y a plus de matière sèche (bruyère), **Je prévois la collecte et je stoppe les apports.**

ATTENTION

Une question ? Un problème ? Envoyez un mail à :
 anicompost@sirtomgrosne.fr ou appelez le 07.88.51.73.87
 Pour suivre les actualités : Page SIRTOM de la Vallée de la Grosne et sur le site internet www.sirtomgrosne.fr

Que faire de mes déchets pendant la période de confinement ? COVID-19

#3 Les déchèteries

Afin de limiter la propagation du COVID-19 et de respecter le confinement, **LES DECHETERIES DU SIRTOM SONT FERMÉES jusqu'à nouvel ordre**.
 Le SIRTOM vous demande de **respecter certaines interdictions** et vous donne des solutions afin que vos déchets deviennent des ressources.

✓ **Je veille à stocker chez moi**
 Mes affaires* issues du grand nettoyage de mon logement pourront être :
 • données à mes proches plus tard.
 • vendues sur un vide grenier ou sur internet.
 • Déposées dès l'ouverture des déchèteries.
 * meubles, déchets électroniques, vêtements, encombrants, gravats, pots de peinture, ampoules,...

✓ **Les dépôts sauvages de déchets sont Interdits***
 Le risque de contamination des équipes de collectes des déchets est augmenté lorsque des déchets sont abandonnés.
Soyez tous solidaires et vigilants durant cette période.
 * Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public; et possible d'une amende (art. R.652-1 et 635-8 du code pénal)

ATTENTION Le bac à ordures ménagères **NE DOIT PAS REMPLACER** le dépôt en déchèterie, car le traitement en sera alors affecté.
 Merci de ne pas compliquer le travail des agents déjà très mobilisés, et merci de faciliter leur quotidien.

✓ **Le brûlage des végétaux est Interdit***
 Cette pratique est passible d'une amende de 450€ maximum. Le privilège de recycler mes végétaux directement au jardin grâce à différentes techniques : le mulching, le paillage, le compostage.
 * Circulaire du 18 novembre 2011.

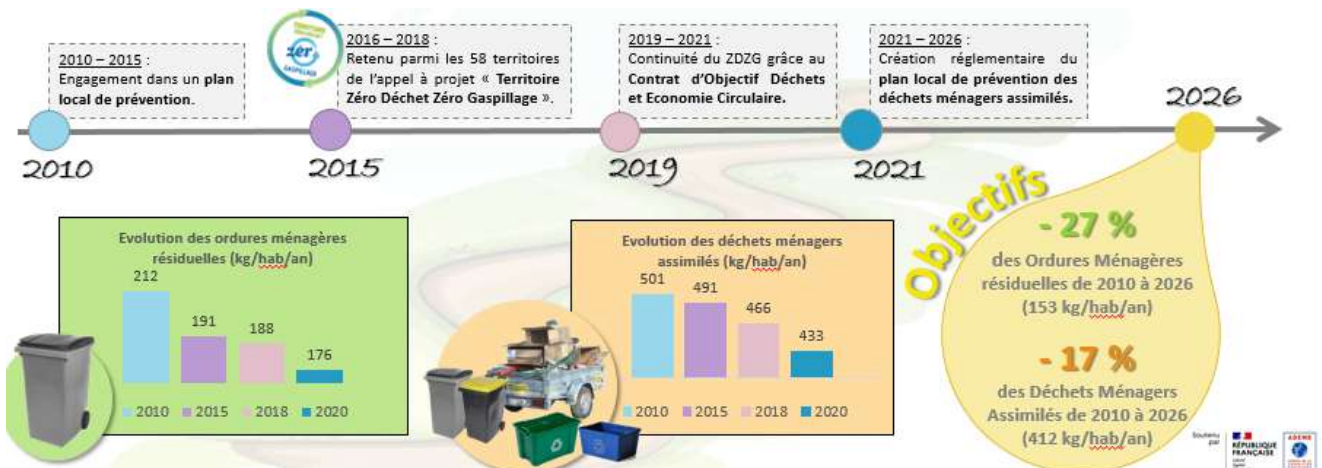
Pour toutes questions : 03.85.59.26.98
 Pour suivre les actualités : Page SIRTOM de la Vallée de la Grosne et sur le site internet www.sirtomgrosne.fr

4.1.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre du Contrat Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé en décembre 2018 avec l'ADEME (gaspillage alimentaire, valorisation des déchets organiques, actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), travail coopératif avec les structures du territoire sur le volet énergie et économie circulaire).

4.2. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

4.2.1. Historique



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé depuis 2010 dans la réduction des déchets, par la mise en place d'un programme local de prévention. En décembre 2014, le syndicat a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage zéro déchet ». Ce programme a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre

permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des nombreux acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire l'ensemble des déchets du territoire.

4.2.2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2015, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) est intégré dans les programmes d'économie circulaire engagés avec l'ADEME (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire). Pour répondre aux obligations règlementaires, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été créée avec des partenaires et **s'est réunie le 27 novembre 2020 pour proposer un programme d'actions**. Le PLP DMA a été soumis à une enquête publique en décembre 2020 pour une durée de 3 mois, et fera l'objet d'une délibération en 2021.

4.2.3. Le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire

Construit à partir d'une étude de préfiguration du territoire réalisé en 2018, et du bilan des actions du programme ZDZG, un programme de 25 actions a été retenu pour une durée de 3 ans (2019-2021). Les 4 grands axes sont :

- Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire*
- Axe 2 : La demande et les comportements d'achats de biens et de services – *Mieux consommer*
- Axe 3 : La gestion des déchets – *Mieux gérer nos déchets*
- Axe 4 : La boucle locale d'économie circulaire « Alimentation durable et déchets fermentescibles »

4.2.4. Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne participe à divers réseaux de travail, qui permettent de partager des retours d'expériences et de connaissances, de créer et mutualiser des projets

Nom du Réseau	Organisateur	Echelle	Fréquence par an	Rencontres 2020
A3P : animateurs de Plan et Programme de Prévention	ADEME	Bourgogne Franche-Comté	2 à 3 rencontres	09/10 : Référentiel économie circulaire
Ascomade : association et réseau de collectivités	Ascomade	Région Bourgogne Franche-Comté et Grand Est	Suivant les projets	Projet de réalisation vidéos « Zéro Déchet » Webinaire 19/11 : « communiquer autrement »
Alimentation durable	Conseil départemental 71	Saône-et-Loire	2 à 3 rencontres	28/01 : Enjeux de l'Alimentation durable 26/06 : Transformation alimentaire 06/10 : Agriculture, agroforesterie face au dérèglement climatique
Réseau des ressourceries Sud Bourgogne	Collectivités	Sud de Saône et Loire	Suivant les projets	11/12 : communication
RELIER : Réseau Liens Industries Entreprises	ADEME	Bourgogne Franche-Comté	Appels : 2 fois par mois	-

Régionales			Rencontres : 1 à 2	
Réseau Prévention / ZDZG / Maître composteurs	Collectivités	Saône-et-Loire	1 à 2 rencontres	10/12 : Biodéchets, mutualisations de projets.

En plus de ces réseaux, le SIRTOM est engagé et participe aux comités de pilotage de projets territoriaux, tels que le laboratoire de transformation alimentaire géré par l'association Melting Popote, le Pôle Territorial de Coopération Economique, le Projet Alimentaire Territorial.

4.3. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2020



4.3.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026

Objectifs :

- **Faire un état des lieux à mi-parcours** de la démarche du CODEC (2019-2021), en quantité et qualité pour orienter les projets avant la fin du CODEC en vue d'atteindre les objectifs.
- **Sensibiliser et engager** les nouveaux membres du conseil syndical pour les former de manière objective sur le travail fourni par les agents du SIRTOM.
- **Bâtir une stratégie économie circulaire en amélioration continue**, et de développer une feuille de route sur la période 2020-2026.

Actions réalisées :

- **Mars – Avril 2020** : Réalisation du diagnostic + interviews des partenaires (élus, techniciens syndicat traitement, ...)

- *Décembre 2020* : ATELIER 1 - Comprendre le rôle du syndicat et les actions en cours (22 élus ayant participé)

4.3.2. Créer des synergies inter-entreprises

Objectifs :

- Permettre à des entreprises, à une échelle géographique donnée et quel que soit le secteur d'activité, de réduire leur impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux qu'elles emploient et qu'elles génèrent.
- Les déchets des uns peuvent ainsi devenir les ressources des autres.

Actions réalisées dans la zone artisanale du Pré Saint Germain (Cluny)

- *Mars 2020* : visite individuelle des 7 professionnels engagés dans la démarche
- *Juillet 2020* : mise en place d'une collecte mutualisée de polystyrène, plastique souple, cerclage, par l'association d'insertion « les Valoristes Bourguignons ».
- *Octobre 2020* : participation au « Réseau Francophones de l'Ecologie Industrielle et Territoriale », à Troyes, permettant d'échanger sur des projets de mutualisation dans d'autres territoires.
- *Novembre 2020* : réflexion pour mutualiser les presses à cartons de la zone.

4.3.3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les grandes surfaces

Objectifs multiples :

- Environnemental : lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les invendus.
- Social : permettre l'accès à la nourriture à des personnes qui n'en n'ont pas.
- Economique : limiter les frais liés à la gestion des déchets et créer une activité de transformation alimentaire dans le laboratoire de l'association Melting Popote.

Actions réalisées :

- Continuité de la collecte des invendus par les associations d'aide alimentaire.
- Février Mars 2020 : Etude sur la collecte des invendus : pesées, temps de travail... réalisée par une salariée du Pain sur la table pour cette mission précise et subventionné par l'Ademe. Etude réalisée sur 7 semaines, dont le but était d'établir les quantités de fruits et légumes à donner et à transformer.
- Cette étude permet également de dimensionner les quantités et le temps d'utilisation du laboratoire de transformation de Salornay, utilisé par l'association Melting Popote, pour transformer les invendus des grandes et moyennes surfaces.
- Ramasse auprès de 3 magasins à Cluny

Bilan :

- Résultats de l'étude ramasse : les fruits et légumes en 7 semaines : 1400 kilos collectés.

4.3.4. Etudier la mise en place d'un circuit de lavage pour les textiles sanitaires.

Objectifs multiples :

- Diminuer le poids des ordures ménagères

- Améliorer la santé et le bien-être
- Créer un réseau d'acteurs pour travailler sur ces questions.
- Co-construire une logistique de lavage.

Actions réalisées :

- Etablir la liste des textiles sanitaires : couches pour bébé, chiffons essuies mains, alèse de lit et protections pour incontinence légères et lourdes pour adultes.
- Groupe de travail avec les directeurs d'établissements de santé (4 présents, EHPAD Salornay et Joncy, foyers des Avouards, Hopital de Cluny)
- Rencontre avec les élus de Tramayes pour la création d'une laverie dans une annexe de l'hôpital, elle pourrait servir à la micro crèche et à la résidence sénior en cours d'installation.
- Suivi du projet du CD 21 sur la possibilité de mettre en place des protections lavables dans des EHPAD.

Bilan :

- 4 établissements engagés
- Suivi du projet de laverie sur Tramayes.
- Arrêt suite à la pandémie

4.3.5. Accompagner un club de sport dans des pratiques écoresponsables

Objectifs multiples :

- Réduire la quantité de déchets dans les poubelles du club
- Accompagner les clubs de sport à réduire leurs déchets et l'empreinte écologique des clubs.
- Sensibiliser les joueurs, parents, bénévoles et supporter à l'économie circulaire.

Actions réalisées :

- Rédaction d'une éco-charte avec :
 - Mise en place de cendriers participatifs : presque aucun mégot autour du terrain
 - Animations du SIRTOM lors de stage de foot au COSEC (25 enfants)
 - Distribution de gourdes en complément de l'animation durant le stage : 108 gourdes, où l'achat de chaque gourde permet de planter 1 arbre localement.
 - Suppression des gobelets jetables sur les manifestations du club grâce à l'achat de 2000 gobelets.
 - Bourse aux vêtements en début de saison.
 - Mise en place d'une bibliothèque 100% récup.

4.3.6. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques

Le compostage individuel

Objectifs :

- Réduire au maximum la part des déchets organiques dans les Ordures Ménagères (baisse des coûts et des transports).
- Encourager la population à composter en continuant de proposer la vente de composteurs à tarif préférentiel (limité à un seul bac par foyer).
- Mobiliser la population, recruter des guides composteur pour essaimer les bonnes pratiques sur l'ensemble du secteur.

- Favoriser le travail en insertion locale pour la fabrication des bacs.

Actions réalisées :

- 4 atelier d'échanges compostage-paillage : 21 participants (43 en 2019)
- Distribution de 166 composteurs individuels (156 en 2019, et 2561 depuis 2007)
- Organisation de 4 modules de la formation « Guide Composteurs »

Le compostage partagé

Objectifs :

- Réduire au maximum la part des déchets organiques dans les Ordures Ménagères (baisse des coûts et des transports).
- Créer du lien social entre les habitants et avec la collectivité.
- Autonomiser les placettes en identifiant, accompagnant, formant des personnes volontaires à la gestion d'un site de compostage partagé (ateliers d'échanges compostage et formations guides composteur)
- Proposer des temps d'échanges sur les sites de compostage (café-compost, tamisage-distribution de compost...).

Actions réalisées :

- *Janvier 2020* : Installation d'un site au gîte communal de Château.
- *Septembre 2020* : Installation d'un site en cœur de village à Tramayes.

Sites de Compostage Partagé		
Date d'installation	Commune	Type
23/09/2020	TRAMAYES	Cœur de village
21/01/2020	CHÂTEAU	Gîte communal
14/03/2019	SALORNAY-SUR-GUYE	Cimetière
19/02/2019	MASSILLY	Ecole + bourg
25/11/2018	SALORNAY-SUR-GUYE	Résidence OPAC
10/07/2018	MATOUR	Jardins partagés
30/06/2018	SAINT CLEMENT SUR GUYE	Cœur de village
19/12/2017	BURZY	Cœur de village
21/07/2017	LOURNAND	Cœur de village
05/04/2017	JALOGNY	Cœur de village
01/01/2017	CLUNY	Résidence OPAC
01/08/2016	BRAY	Cœur de village
01/07/2016	CLUNY	Partagé Zone d'Activité
01/04/2016	CLUNY	Partagé + restaurant
01/07/2014	SALORNAY SUR GUYE	Cœur de village
01/05/2013	DOMPIERRE LES ORMES	Cœur de village
01/02/2014	TRAMAYES	Jardins partagés
01/05/2014	CLUNY	Jardins partagés

Le compostage autonome en établissement

Objectifs :

- Réduire au maximum la part des déchets organiques dans les Ordures Ménagères (baisse des coûts et des transports).

- Prise de conscience des établissements sur les quantités de déchets qu'ils produisent.
- Ouvrir la réflexion sur la réduction du gaspillage afin de réaliser des économies.
- Proposer des ateliers théoriques et pratiques aux référents qui gèrent des placettes dans les établissements.

Actions réalisées :

- *Février 2020* : Installation d'un site à l'école primaire de Verosvres
 - *Juin 2020* : Installation d'un site à la résidence sénior du Clos Lamartine, à Cluny
 - *Novembre 2020* : Installation d'un site à l'école maternelle d'Ameugny
- Pour chaque installation, un temps de formation est réalisé auprès de la personne référente du site.*

Sites de Compostage Autonome en Etablissement		
Date d'installation	Commune	Type d'établissement
05/11/2020	AMEUGNY	Ecole maternelle
17/06/2020	CLUNY	Résidence sénior du Clos Lamartine
25/02/2020	VEROSVRES	Ecole primaire
14/10/2019	BERGESSERIN	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
21/05/2019	SAINT POINT	Camping du lac
14/05/2019	MAZILLE	Maison Familiale Rurale (MAS)
11/06/2018	CLUNY	Hôtel restaurant de l'Abbaye
20/04/2018	LOURNAND	Restaurant Lazarella
07/07/2017	CLUNY	Camping Saint Vital
02/06/2017	SAINT MARTIN LA PATROUILLE	Association - jardin des 7 sens
05/04/2017	CLUNY	Ecole privée du Sacré Cœur
05/04/2017	BONNAY	Maison de retraite Villa Sainte Agnès
01/03/2017	CLUNY	Groupe scolaire Marie Curie
01/03/2017	BRANDON	Ecole primaire
21/02/2017	SALORNAY SUR GUYE	Ecole primaire
01/07/2016	SALORNAY SUR GUYE	EHPAD Lucie et Raymond Aubrac
01/06/2016	DOMPIERRE LES ORMES	Camping le village des meuniers
01/05/2016	MAZILLE	EHPAD Champ Rouge
01/12/2014	GERMOLLES SUR GROSNE	Ecole primaire
2008/2010	MATOUR	Ecole maternelle
2008/2010	SAINT ANDRE LE DESERT	Ecole maternelle-primaire

Opération des poules dans le jardin = des déchets en moins

Objectifs :

- Proposer une alternative au compostage avec la vente de poulailler et de poules.
- Diminuer le poids des ordures ménagères résiduelles

- 50 poulaillers par an pendant 3 ans

Actions réalisées :

- 42 poulaillers distribués soit 84 poules. (39 poulaillers, 78 poules en 2019)

4.3.7. Tester l'utilisation du broyat en sous couche de litière animale

Objectifs multiples :

- Social : Accompagner-aider les agriculteurs dans la problématique de manque de paille dû aux canicules estivales.
- Environnemental : Détourner des tonnages de déchets verts des bennes de déchèterie, réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (moins de transport...), restituer de la matière organique au sol (paillage des sols par les usagers)
- Economique : moins de déchets à traiter pour la collectivité (baisse des coûts de transport et de traitement), réduction de coûts pour les agriculteurs.

Actions réalisées :

- *Mai 2020* : Session de broyage des végétaux issus de la déchèterie de Cluny, et distribution auprès de 6 agriculteurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- *Juin 2020* : visite de 2 déchèteries pour développer les dépôts de végétaux.
- *Novembre 2020* : session de broyage des végétaux (Cluny) et distribution aux agriculteurs.
 → 362 tonnes de broyat valorisées localement.

5.

RESULTATS QUANTITATIFS

5.1.1. Caractérisations des ordures ménagères

En février 2020, une caractérisation des OMr des particuliers a été réalisée :

- 3 types d'habitats : rural, semi-rural, urbain.
- 3 échantillons d'environ 145 kg, pour un total de 442 kg triés.
- 26 catégories de déchets.

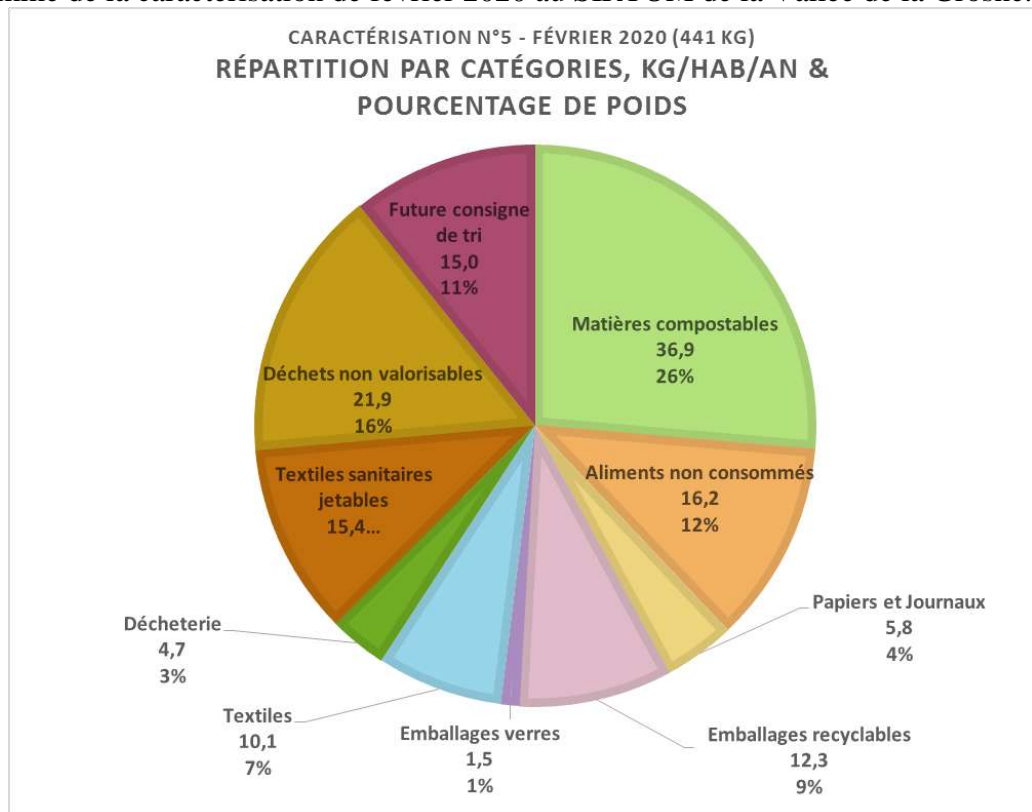


Le tableau ci-dessous présente les résultats, par répartition de poids, et par kg/habitant/an. Une comparaison a été réalisée avec les caractérisations du SIVOM du Louhannais de

2020 (territoire similaire en termes de typologie et de nombre d'habitants). Les matières compostables sont plus importantes qu'au SIRTOM (de plus de 20 kg/hab/an), et la quantité des autres catégories sont semblables (à maximum 6kg de différence).

Caractérisation SIRTOM de la Vallée de la Grosne - Février 2020				Comparaison SIVOM Louhannais - 2020 (kg/hab/an)
poids	pourcentage	kg/hab/an		
Matières compostables	116,5	26%	36,9	57,3
Aliments non consommés	51,3	12%	16,2	12,5
Papiers et Journaux	18,25	4%	5,8	25,5
Emballages recyclables	38,8	9%	12,3	
Emballages verres	4,81	1%	1,5	
Textiles	32,05	7%	10,1	
Décheterie	14,77	3%	4,7	6,6
Textiles sanitaires jetables	48,8	11%	15,4	44
Déchets non valorisables	69,27	16%	21,9	
Future consigne de tri	47,43	11%	15,0	17,2
	441,98	100%	139,91	163,1

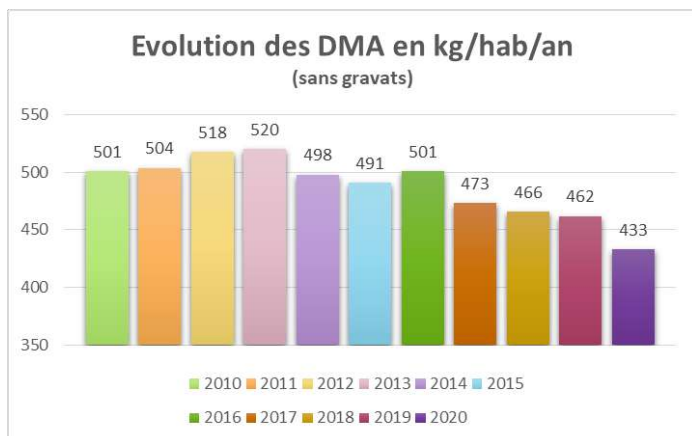
Diagramme de la caractérisation de février 2020 au SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



5.1.2. Indicateurs du contrat d'objectifs avec l'ADEME (2019-2021)

Indicateur
n°1

- Réduction de 1,6 % par an des DMA (4,8% en 3 ans)
- Années de référence 2018 : 466 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 444 kg/hab/an

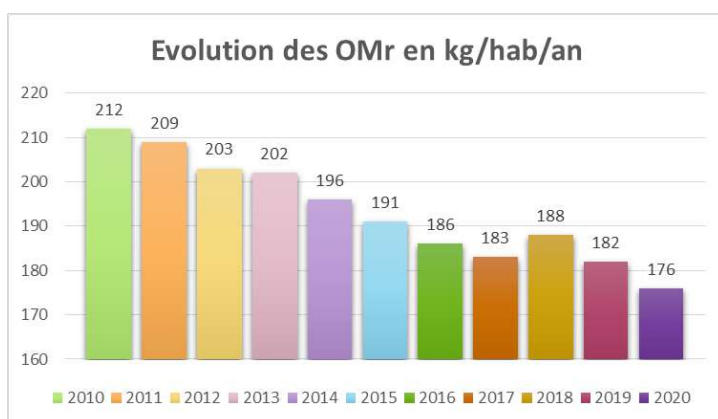


➔ **Année 1** : Entre 2018 et 2019 :
réduction de 0,85 % des DMA sans gravats

➔ **Année 2** : Entre 2019 et 2020 :
réduction de 6,2 % des DMA sans gravats

Indicateur
n°2

- Réduction de 2,5 % par an des OMr
- Années de référence 2018 : 188 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 174 kg/hab/an



➔ **Année 1** : Entre 2018 et 2019 :
réduction de 3,2 % des OMr

➔ **Année 2** : Entre 2019 et 2020 :
réduction de 3,3 % des OMr

Indicateur n°3

- Obtenir 25 points minimum sur l'engagement des entreprises dans l'EC :
 - 10 points minimum pour les « entreprises »,
 - 15 points minimum pour les « démarches collectives »

- **10/10 points** - « entreprises engagées dans une action » : 1 point par démarche
- **3/4 points** - « démarches avec diagnostic initial réalisé » : 1 point par démarche
- **4/4 points** - « structures d'animation et gouvernance » : 2 points par démarche
- **8/8 points** - « synergies opérationnelles » : 3 ou 4 points selon l'envergure de l'opération
➔ **Total de 25 points.**

PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Les orientations pour la dernière année du CODEC se basent sur les prévisions réglementaires dans le secteur des déchets, des opportunités de déploiement d'actions, et de la continuité des projets développés par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne depuis 2010.

- **Réflexion sur la suite du CODEC 2019-2021**, en partenariat avec les 2 communautés de communes et l'ADEME afin de maintenir la dynamique sur le territoire, en cohérence avec les programmes lancés par chaque intercommunalité.
- **Réflexion sur la généralisation du tri à la source des biodéchets pour décembre 2023** :
 - Poursuite de la démarche de valorisation des biodéchets de proximité.
 - Expérimentation de compostage partagé soutenu sur 3 communes (Cluny, Matour, Chevagny-sur-Guye), dans le but de tester les dispositifs et de les déployer selon le scénario choisi.
 - Décision sur la méthodologie à réaliser pour étudier les différents scénarii possibles sur le territoire.
- **Déploiement de 3 actions du CODEC qui n'ont pas encore été développées** :
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines,
 - Accompagner les manifestations vers une éco-manifestation,
 - Accompagner les marchés locaux vers une lutte contre le gaspillage.
- **Accompagnement des professionnels** vers des pratiques d'économie circulaire, en développant des projets d'écologie industrielle et territoriale.
- Continuer le déploiement du programme **référentiel Economie Circulaire**, pour élaborer une feuille de route des orientations d'économie circulaire du SIRTOM, en collaboration avec les élus du conseil syndical.
- Etudier la mise en place **des extensions des consignes de tri** avec le Sytraival (2022), où le plan de communication peut être un atout très favorable pour sensibiliser les habitants sur les pratiques zéro déchet et le compostage.

6. BILAN QUALITATIF 2020 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

6.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG : 2020 / 2010 :

Baisse de 24 % OMA entre 2020 et 2010 : baisse 13%

Baisse de 17 % des DMA entre 2020 et 2010 : baisse 13.6 %

Stabilisation du coût / hab. H.T. (coût aidé) à 90 €

Coût aidé par habitant H.T. 2020 : 105.5 €

Taux de valorisations des DMA de 75%

Taux de valorisation 2019 : 93 %

6.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :

Baisse 10% des DMA entre 2010 et 2020 : baisse de 13.6 % en 2020 / 2010

55 % de valorisations matière et organique en 2020 et 65% de valorisations matière et organique en 2025 : 54.57 % en 2020

Sortir de la collecte des OMR les déchets organiques : collecte spécifique ou développement du compostage de proximité

Réduction de l'enfouissement des DMA de 30% en 2020 / 2010 et 50% en 2025 / 2010 : réduction de 88.4 % en 2020 / 2010

6.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020-2025 :

- a) pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG ;
- b) rendre durable la politique d'économie circulaire en particulier grâce à la signature d'un Contrat Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME en décembre 2018 afin de définir un programme d'actions 2019-2021 pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la contractualisation :
 - réduction de 1.6% par an des DMA (444 kg/hab/an en 2021)
 - réduction de 2.5 % par an des OMr (174 kg/hab/an en 2021)
 - 10 entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire (pré-diagnostic, achats responsables, investissements, opération collective,...) + 4 démarches avec diagnostic initial réalisé + 2 structures d'animation/gouvernance (suivi cellule EIT de collectivités avec objectif d'autonomisation via structure existante ou à créer) + 2 synergies opérationnelles) ;
- c) mettre en place dans la cadre du SYTRAIVAL l'extension des consignes de tri (modification des collectes, développement des collectes des emballages,...) en 2022 ;
- d) développer la gestion des bio déchets hors collecte des OMR (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs,...) d'ici 2025 (obligation).